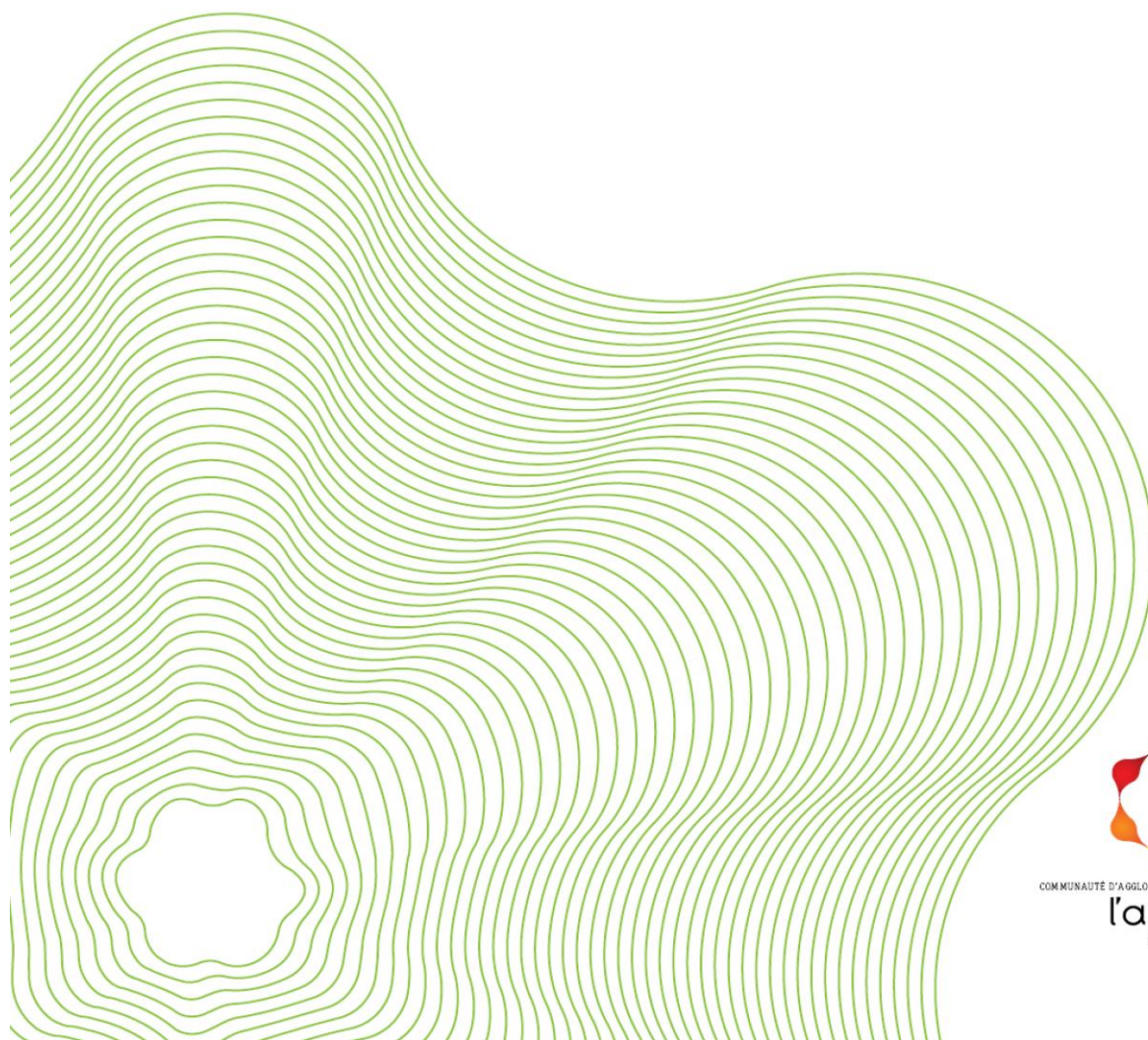


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

RAPPORT ANNUEL ENVIRONNEMENT DÉCHETS 2018



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

SOMMAIRE

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES 3

- 1. LE TERRITOIRE DESSERVI 3
- 2. LA PREVENTION
- 3. LA COLLECTE 17
- 4. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 44

II - LES INDICATEURS FINANCIERS 58

- 1. BILAN DES COUTS PAR COMMUNE 58
- 2. BILAN GLOBAL DES COUTS DE FONCTIONNEMENT 59
- 3. MODE DE FINANCEMENT 62

III. CONCLUSION 63

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" à disposition du public.

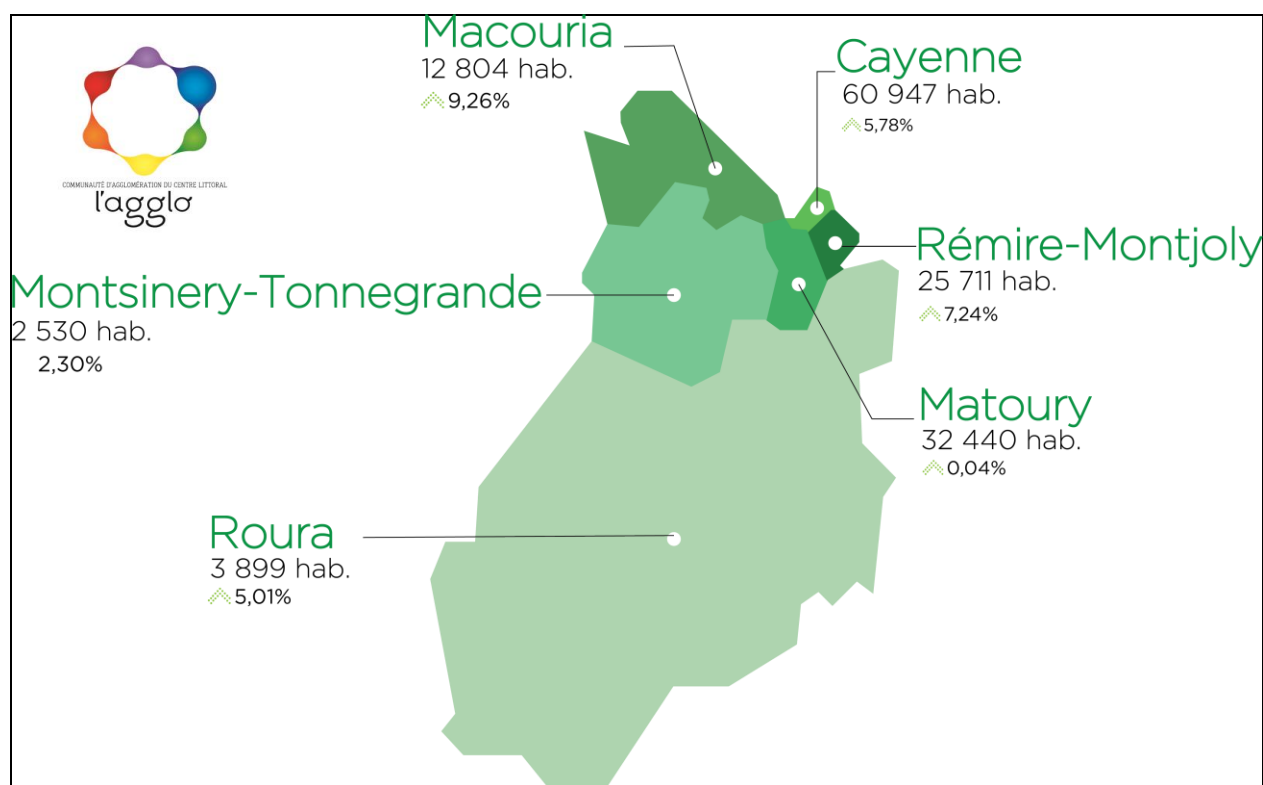
I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence « Traitement et élimination des déchets ».

La compétence « collecte » des déchets ménagers - ordures ménagères (OM), encombrants et déchets verts - a été transférée à la CACL par arrêté préfectoral en date du 18 février 2008, notifié le 3 mars 2008.

Les communes membres de la CACL sont concernées par le déploiement des outils liés à la prévention des déchets, le service de collecte des déchets ménagers et la réalisation d'équipements structurant pour le traitement des déchets : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.



Carte 1 : Territoire de la CACL et nombre d'habitants

2. LA PREVENTION

La prévention est l'étape qui se situe en amont de la gestion des déchets. Avant toute prise en charge d'un déchet, son détenteur devait se poser ces questions :

Est-ce vraiment un déchet ?

Parce qu'un déchet est par définition quelques choses qui n'a plus de valeur, aucune utilité.

Pourrait-il être utile à d'autres ?

Si la réponse est oui, ce n'est pas un déchet.

Pourrait récupérer une partie pour faire autre chose ?

Si la réponse est oui, ce n'est toujours pas un déchet.

Selon le Code de l'Environnement (art. L541-1), un déchet est « **tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon** ». Autrement dit, tout élément qui est abandonné est un déchet. Ce n'est pas pour autant que cet élément est inutilisable, en l'état ou après modification. Seuls ceux qui sont qualifiés de déchets ultimes sont réellement inutilisables et doivent être stockés pour éviter des pollutions de l'environnement.

1. Programme de prévention des déchets

La loi dite « Grenelle 1 et 2 » oblige toutes les collectivités à définir un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés dont un des objectifs est de réduire de 7% sur une période de cinq ans. La CACL s'est engagée en signant un « Programme Local de Prévention » avec l'ADEME qui finançait le dispositif à hauteur de 60% ce programme, soit 131 586 € par an.

En 2015, la CACL est lauréate de l'appel à projet TZDZG – Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspi – qui ouvre la voie à un élargissement des actions de prévention et de réduction des déchets et en modifiant le dispositif de soutien financier.

Objectif

L'objectif est de faciliter la collecte et le traitement et de réduire les coûts en réduisant les quantités de déchets (emballages, bio déchets, textile, matériel réparable, etc.) jetées par les ménages et les établissements (publics et privés) et en augmentant les tonnages évités en centre de stockage y compris en s'axant sur le développement d'actions de collecte sélective.

Publics cibles

La réduction des flux s'adressant au grand public, aux scolaires, aux administrations et collectivités, aux entreprises privées, aux associations ainsi qu'aux élus. Sept axes prioritaires ont été identifiés :

Axe 1 : L'éco-consommation : réduction de la nocivité et de la quantité de déchets

Axe 2 : Réduire les emballages

Axe 3 : Réduire les courriers non lus

Axe 4 : Réduire les déchets organiques

Axe 5 : Réduire les déchets sanitaires (DMS et Couches)

Axe 6 : Réduire les déchets des établissements publics et privés

Axe 7 : Favoriser le réemploi

Résultats

Programme d'actions de prévention/ réduction des déchets

Un programme 2011–2016 a été mis en place sur la base des axes prioritaires validés en commission. Un comité de pilotage et de suivi a été constitué le 22 décembre 2011 pour accompagner le programme de prévention, il compte 20 membres dont certains partenaires. (Élus, associations, entreprises ...)

Avec le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, un comité de pilotage a lieu chaque année. En fonction des actions et des priorités des comités techniques se réunissent régulièrement pour corriger, modifier certains paramètres et surtout améliorer les actions en cours.

Le dernier comité de pilotage TZDZG a eu lieu le 7 novembre 2018 à la CACL. Il y avait à l'ordre du jour :

- ✓ Rappel des objectifs du CODOM/TZDZG
- ✓ La gestion des bio-déchets, bilan d'étape et perspectives
- ✓ Les déchets sanitaires, les actions en cours et à venir
- ✓ L'éco consommation, les actions en cours et à venir
- ✓ Le réemploi, la réutilisation et la réparation – la place des acteurs
- ✓ La sensibilisation et communication grand public
- ✓ La sensibilisation et communication ciblée
- ✓ La Constitution des groupes de travail (comité technique)
- ✓ Les questions diverses et les événements du TZDZG

A l'issue du comité de pilotage, il y a eu des comités techniques :

- ✓ La lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Le développement d'un concept « éco-zone » pour les éco-manifestation sur le territoire
- ✓ La gestion des bio-déchets (la mise à disposition de poules pondeuses, promotion de compostage domestique et collectif, prestation de broyage à domicile, ...)

Il y a eu également des entretiens avec les partenaires techniques et financiers comme l'ADEME, sur l'avancement du programme.

CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS (CODOM) LABELISE TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE (TZDZG)

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement prévoit dans son article 1 : "**De prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits** "

La prévention des déchets consiste à :

- **Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets.** C'est la prévention quantitative.
- **Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements.** C'est la prévention qualitative.

De 2007 à 2015, la CACL s'est engagée dans deux programmes de prévention avec une phase de diagnostic et de propositions de 2007 à 2011 et une phase opérationnelle de 2011 à 2015.

Dans la continuité des actions du programme local de prévention des déchets, la CACL a répondu en 2015 à l'appel à projets Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG). Un dispositif résultant de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Pour renforcer les moyens du dispositif, la CACL s'est engagée également auprès de l'ADEME dans un contrat d'Objectif Déchet Outre-Mer (CODOM). L'ADEME finance à hauteur de 163 000 € annuel.

1. Présentation des axes du programme

L'objectif est de poursuivre le travail de réduction prévention des déchets déjà engagé depuis 2011 et sur la base d'un diagnostic et d'actions engagées dès 2007 à savoir :

- Sensibiliser la population à changer leur comportement vis-à-vis de la gestion des déchets.
- Proposer des outils adaptés pour la promotion des actions de réduction
- Accompagner les foyers en cas de difficulté dans une démarche entamée
- Participer à la mise en place des actions de réduction des déchets des partenaires de la CACL

Dans le plan d'action proposé, il y a des actions prioritaires de prévention concourant à l'objectif national de - 7% du gisement en 2020.

Axe 1 : Réduire les bio déchets (Lutter contre le gaspillage alimentaire, compostage, broyage, mise à disposition de poules pondeuses, ...)

Axe 2 : Promouvoir l'économie circulaire : soutenir le réemploi, projet de développement d'un réseau de recyclerie sur le territoire et le commerce engagé pour accompagner les acteurs à bien structurer et développer leurs activités.

Axe 3 : Réduire les déchets sanitaires : action de promotion des couches lavables

Les actions ci-dessus sont des actions à fort potentiel capable de limiter la production de déchets. Faire de la prévention est un exercice répétitif, il faut sensibiliser, former et suivre les changements de comportement.

Les autres actions poursuivies sont :

- Administration exemplaires (éco-exemplarité), un café débat est proposé à la direction des entreprises publiques ou privées pour sensibiliser leur personnel administratif
- La lutte contre la distribution des sacs plastique à usage, des sacs réutilisables ont été distribués sur le territoire pour inciter la population à refuser les sacs plastiques à usage unique (13 000 en 2 ans)
- La lutte contre la publicité non-sollicitée (Autocollant Stop Pub), des points de distribution d'autocollant Stop Pub ont été matérialisés par une affiche pour permettre à la population d'en avoir à proximité.

2. Publics cibles

Les actions visant réduire la production de déchets sur le territoire concernent tous les habitants du territoire. Dans ce cadre, les agents de la CACL participent aux événements du territoire pour inciter le grand public à réduire leur production de déchets.

La sensibilisation dès le plus jeune âge est une priorité pour la CACL, les établissements scolaires sont accompagnés pour mettre en place des projets ludiques pour leurs élèves. 1 300 interventions dans les établissements scolaires du territoire en 2018.

3. Cadre d'intervention

La contractualisation avec l'ADEME a eu lieu en novembre 2016. Un comité de pilotage et de suivi a été constitué le 13 décembre 2017 pour accompagner les actions de réduction des déchets dans le cadre du contrat d'objectif déchet labélisé TZDZG.

Le contrat s'achemine vers sa dernière année, pour rappel, le CODOM/TZDZG est un contrat sur 3 ans. Le comité de pilotage du 7 novembre 2018 a montré l'avancement des actions, un renforcement pour certaines mais une réelle adhésion de la population.

4. Axe 1 Réduire les bio-déchets (déchets organiques, lutter contre le gaspillage alimentaire, broyage à domicile, mise à disposition de poules)

Les actions visant à réduire la production des bio-déchets sont :

La pratique du compostage domestique / collectif / en tas

Pour le compostage domestique, la CACL accorde une aide à l'achat depuis 2014 pour les habitants du territoire de la CACL. Selon le dernier MODECOM, les déchets compostables représentent 20% du poids de la poubelle.

Le territoire compte de façon cumulée 1 606 composteurs, soit un potentiel d'évitement de 73 876 kg

Après avoir fait le bilan de l'opération expérimentale, certains foyers ont pesé leurs bio-déchets, les résultats ont montré qu'un détenteur composte en moyenne 46 kg de déchets biodégradables par an.

Le pourcentage de déchets alimentaires compostables dans les ordures ménagères des MENAGES (uniquement) de la CACL est de 16,4% (opération CACL)

- ☐ Restes alimentaires consommables : 1,7 % (*gaspillage alimentaire*)
- ☐ Restes alimentaires non consommables : 11,2%
- ☐ Pain : 0,7 % (*gaspillage alimentaire*)
- ☐ Produits alimentaires non consommés : 2,8 % (*gaspillage alimentaire*)
- ☐ NB : les déchets alimentaires du type viandes, gras, os, coquillages sont écartés des chiffres ci-dessus.

Ce résultat a permis à la CACL d'augmenter sa participation à l'achat. L'aide est passée de 50% à 70%.



Le compostage collectif concerne les quartiers, les résidences et administrations, ...

Le compostage collectif concerne un groupe de personne, il faut un référent, une personne qui fait le lien entre la CACL, les partenaires et les pratiquants.

Le territoire compte deux composteurs collectifs expérimentaux à la cité Mont Lucas et à la résidence Jardin de la madeleine.

La CACL a organisé une réunion d'information dans le but de sensibiliser les bailleurs sociaux et les professionnels de l'immobilier de l'entrée en vigueur de la loi visant à séparer les bio-déchets des ordures ménagères avant 2025. Les acteurs concernés ne se sont pas mobilisés

Le compostage collectif est plus difficile à promouvoir, il y a beaucoup d'acteur qui entre en jeu et complique parfois certaines relations.

Les points de vente se sont multipliés pour proposer un service de proximité aux habitants du territoire.

Les établissements scolaires sont très impliqués dans la promotion du compostage sur toutes ses formes, la CACL met à disposition de ces établissements un composteur et ils bénéficient d'un accompagnement.

L'association SEPANGUY est mandatée par la CACL pour intervenir dans les établissements pour proposer et accompagner des projets.

Compostage en tas :

La pratique du compostage en tas est une pratique de compostage traditionnelle. On estime que 5 à 6 % des foyers du territoire pratique le compostage en tas, soit plus de 1 800 foyers (source enquête CACL)



Année	2016	2017	2018
Nombre de composteur sur le territoire	1 200	1 536	1 630
Nombre de formation, réunion, atelier	2	3	3
Nombre de partenaire	4	3	5
Quantité évitée en compostage domestique (59Kg/hab.)	262 (30% des OMA)	317 tonnes (20% selon de dernier MODECOM)	385 tonnes

Points forts :

- ✓ Une vraie adhésion de la population pour avoir un composteur
- ✓ Remobilisation des points de vente
- ✓ Le faible coût du composteur après l'application de l'aide de la CACL
- ✓ La création des outils de communication

Points faibles :

- ✓ Stabilité des demandes en 2018 et la difficulté des partenaires à se faire rembourser
- ✓ Faible implication des bailleurs sociaux
- ✓ La mobilité de certains détenteurs pour le suivi des opérations
- ✓ Dans les administrations, il est difficile de joindre les référents (turn over important)

Perspectives :

- ✓ Signer d'autres conventions de partenariat avec les points de vente
- ✓ Développer des outils de communication
- ✓ Poursuivre le programme en cours : incitation financière, formations trimestrielles...

Lutter contre le gaspillage alimentaire

A l'issue de la réalisation du plan d'action 2017 de lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire de la CACL, de nombreux acteurs de ce territoire (institutionnels, professionnels de la restauration, acteurs du déchet...) ont demandé, outre la définition d'une stratégie globale 2018/2020, un plan d'action opérationnel à mettre en œuvre dans la continuité du précédent et ceci afin d'éviter une rupture de la dynamique engagée.

Ce plan d'action, vise à améliorer des gestes et modes opératoires du quotidien qui peuvent induire du gaspillage alimentaire.

Cible n°1 : les professionnels de la restauration collective en production (chefs de cuisine, cuisiniers, aides de cuisine, gestionnaire...)

Cible n°2 : les professionnels de la restauration collective en service (responsables d'unités de restauration, personnels de service, gestionnaire...)

Cible n°3 : les enfants au restaurant scolaire

Cible n°4 : les familles via une transmission des savoirs par les enfants

Les actions doivent être indépendantes dans leurs mises en œuvre mais complémentaires dans les effets escomptés

Action n°1 Mise en œuvre d'actions correctives pour limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective.

Cette action comprend :

La réalisation de fiches techniques simples en cuisine (accompagnement à la méthodologie, repères quantitatifs)

Accompagnement au service des repas : formation/action au cours d'un service afin d'identifier les problématiques et apporter des solutions (l'organisation du service, distribution des denrées, accompagnement à l'éducation au goût, ...)

Action n°2 Ton passeport anti gaspi

Accompagner les scolaires dans une action de lutte contre le gaspillage alimentaire par l'identification et la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Le travail sera sanctionné par un principe de validation via un portefeuille de compétences sous forme de passeport anti gaspi

Animation dans les restaurants scolaires avec les représentants du groupe de travail sur des temps périscolaires ou en classe.

Action n°3 Deuxième journée de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective sur le territoire de la CACL

Suivre l'évolution des pesées sur 4 établissements (ceux de 2017 ou ceux identifiés pour les actions 2018)

Broyage à domicile

La CACL vient de développer un partenariat avec un partenaire privé capable d'intervenir sur demande. L'intervention sera prise en charge en partie par la CACL, il restera à la charge du particulier la main d'œuvre de l'intervenant.

L'opération consisterait à l'installation du chantier, le broyage des branchages et la sensibilisation au paillage et au compostage.

Le coût de l'opération sera harmonisé pour permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier des prestations au même tarif horaire.



L'intervenant évaluera le tas avec l'utilisateur, il l'informera du volume horaire estimatif l'intervention. Pour optimiser le temps et gagner en efficacité, une visite en amont de l'opération peut être demandée ou une photo du tas peut être envoyée pour pouvoir l'estimer. L'utilisateur paiera directement l'intervenant.

Une convention de mise à disposition du broyeur de déchets verts de la CACL auprès de communes et opérateurs privés pour développement du service de broyage des végétaux à domicile a été validée en conseil communautaire.

Cette convention prévoit :

- ✓ Les conditions et la durée du prêt, le matériel sera sous la responsabilité de l'utilisateur pendant la durée du prêt.
- ✓ En cas de détérioration, de perte ou de vol, l'utilisateur sera seul responsable du matériel.
- ✓ La restitution hors délai du matériel sera sanctionnée

Les outils de communication sont en train d'être créés en partenariat avec les services techniques des communes, l'opérateur privé et les secteurs qui pourraient éventuellement utiliser le broyeur. (Ex. la chambre d'agriculture)

Quelques interventions expérimentales ont eu lieu sur le territoire pendant les SEDD, SERD et semaine nationale du compostage de proximité.

Moyens humains

La prestation de broyage à domicile mobilise déjà au moins 2 agents du service technique de Macouria, un technicien de la CACL a suivi une formation à l'utilisation du broyeur. Quatre agents de la régie de quartier de Cayenne ont suivi la formation et sont intervenus sur le terrain pour des exercices de démonstration. Un partenaire privé vient de rejoindre l'opération.

Moyens technique

Le broyeur étant l'outil primordial pour proposer une prestation de broyage, le service communication de la CACL, le service environnement et les partenaires sont en train de travailler sur les outils de communication à développer pour faire connaître le dispositif.

Moyens financiers

Le broyeur a été financé en partie par l'Europe et l'ADEME. Les dépenses annexes (entretien, ...) sont financées par la CACL.

Partenaires mobilisés

Les partenaires sont institutionnels (Europe, l'ADEME), administratif (les collectivités, chambre d'agriculture) associatifs (les régies de quartiers et de territoires) et privés.

Mise à disposition de poules

Après la phase expérimentale de fin 2017, la phase opérationnelle (2^{ème} phase) a eu lieu en juillet 2018, compte tenu du succès de la phase expérimentale, la CACL a voulu satisfaire un maximum de foyer et évaluer la contribution des foyers adoptant à la réduction des déchets à l'échelle du foyer. 175 foyers se

sont inscrits, la CACL n'a pu distribuer qu'à 150 foyers, 25 foyers sont sur liste d'attente pour la prochaine distribution.

Les objectifs recherchés ont été :

- ✓ Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets de façon originale et conviviale
- ✓ Réunir les partenaires, usagers et élus autour d'une thématique fédératrice
- ✓ Mettre en avant un partenariat gagnant-gagnant (les restes alimentaires sont donnés aux poules et les poules donnent des œufs)
- ✓ Mobiliser les moyens pour convaincre d'autres habitants à adopter des poules
- ✓ Créer une dynamique autour de l'opération + 2 poules – 2 déchets



Moyens humains

Pour mener à bien cette opération, la CACL a mobilisé deux agents du service environnement, son service de communication. Il a fallu un éleveur capable de proposer des jeunes poules prête à pondre. Les 6 communes de la CACL ont participé également à la promotion de l'opération

Moyens technique

Le service communication de la CACL a créé le visuel pour la promotion de l'opération. Un lien googleforms a permis aux demandeurs de faire leur inscription en ligne. Les adoptants ont signé une charte où ils se sont engagés à bien traiter les animaux, à leur offrir un toit (poulailler) et un guide leur a été donné pour les aider à prendre soin des animaux.

Moyens financiers

Cette opération est financée dans le cadre du contrat d'objectif déchet labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG).

Partenaires mobilisés

Cette opération a permis de mobiliser un éleveur du territoire, le réseau des commerçant et producteurs engagés. Les communs membres de la CACL ont été mobilisés pour proposer des espaces pour la livraison des poules et les agents administratifs pour orienter les habitants qui souhaitent adopter des poules.

5. Axe 3 promouvoir l'économie circulaire

L'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. L'article L110-1-1 du code de l'environnement définit l'économie circulaire comme étant un modèle qui vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter.

Mise en œuvre

Sur le territoire de la CACL, l'économie circulaire est déjà en marche. Elle est parfois portée par des citoyens, des associations, des professionnels, ...

Elle est souvent le résultat d'une prise de conscience qui peut être individuelle ou collective.

Dans le cadre de sa compétence déchet, la CACL accompagne les porteurs de projet dont les projets visent à réemployer, réutiliser, réparer et recycler des objets mais également des commerçant et producteurs répondant à certains critères. Ces acteurs doivent respecter un cahier des charges, ils sont labellisés et accompagnés dans leurs démarches.

Les porteurs de projet peuvent à tout moment proposer des projets à la CACL, les projets sont examinés et proposés à la commission environnement déchets qui valide ou pas l'accompagnement des projets.

Pour les projets validés, une convention est proposée avec des clauses engageant les deux parties. Les objectifs auxquels concourent la CACL deviennent automatiquement les objectifs des porteurs de projets.

La plupart de nos partenaires évoluent dans le secteur du réemploi. Les acteurs du réemploi du territoire qui ont une activité économique sont labellisés commerçants engagés, ils appartiennent tous au réseau des commerçants et producteurs engagés.

Association Ne Plus Jeter

Est une association qui gère une recyclerie et travaille depuis plus de 10 ans pour donner une seconde vie aux textiles, linges et chaussures. L'association collecte également des jouets, de livres qu'elle propose à moindre coût dans la recyclerie.

L'association Guyalic'

Est une association qui gère l'atelier Recycl'ordi traitant les matériels informatiques, elle anime et équipe les cyber carbet offrant à la jeunesse dans les quartiers difficiles les moyens d'avoir des outils informatiques.

ERS (Electronique Recyclage Service) :

Est une entreprise labellisée commerce engagé qui répare et prolonge la durée de vie des gros DEEE (Déchet d'Équipement Électrique et Électronique) pour réduire le gaspillage et préserver l'environnement. Cette entreprise est dans une démarche d'économie locale et solidaire, elle propose non seulement la réparation mais également des garanties après la réparation.

Avec son équipe, il répare rapidement vos appareils à domicile ou dans son atelier à Cayenne. Faisant partie du réseau des acteurs du commerce engagé, les actualités de l'entreprise peuvent être consultées sur : <http://www.commerce-engage.com/cacl/commerce/ers-repare-recycle-et-vend-lelectromenager/>

BÉBÉ OLÉ...

Sensibilisée et consciente du dégât des couches jetables sur l'environnement, une maman propose des couches lavables fabriquées par ses soins. Elles sont colorées et adaptées à l'environnement. Les parents intéressés peuvent contacter l'entreprise, ses coordonnées sont disponibles sur : <http://www.commerce-engage.com/cacl/commerce/bb-ole-fabrication-de-couches-lavables-guyanaises/>

Les autres acteurs économiques du dispositif qui ne font pas du réemploi ont une conscience très développée de l'économie circulaire et font tout pour ne pas retomber dans une économie linéaire. Ils sont plus d'une trentaine sur le site du commerce engagé CACL. <http://www.commerce-engage.com/cacl/commerce/>

Moyens humains

La dispose de 2 agents qui coordonne et anime les actions de l'économie circulaire, 1 agent de l'association Graine et 1 prestataire interviennent sur le terrain pour accompagner les porteurs de projet et les membres du réseau

Moyens technique

Un site internet est dédié aux membres du réseau de commerçants et producteurs engagés. Une vitrophanie est à l'étude pour identifier ces acteurs.

La CACL bénéficie de l'expertise d'éco-science Provence qui a inventé le concept, certains outils peuvent être utilisés en état et d'autres demandent une adaptation.

Moyens financiers

Les actions entrant dans le cadre l'économie circulaire sont en partie financées par le contrat d'objectif déchets labellisé TZDZG.

Partenaires mobilisées

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), le GAL du territoire de la CACL, ADEME, le service environnement de la CACL, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Guyane, Chambre d'agriculture sont autant de partenaires du dispositif.

6. Axe 4 : Réduire les déchets sanitaires : action de promotion des couches lavables

La CACL s'est intéressée aux couches lavables pour pallier la production grandissante des déchets liée à l'utilisation des couches jetables.

Les couches jetables représentent le deuxième gisement de déchets sur le territoire après les déchets organiques.

Mise en œuvre

Compte tenu du taux élevé de la natalité en Guyane, l'utilisation des couches jetables a un impact direct sur la gestion et le traitement des déchets. Depuis 2011, tous les habitants du territoire de la CACL ayant âgé de 0 à 2 ans et demi peuvent bénéficier d'une aide à l'achat pour acheter un kit de couches lavable dans les points de vente conventionnés.



Un formulaire de demande de subvention est disponible sur le site internet de la CACL (cf. annexe 7)

Ce formulaire doit être rempli, déposé ou retourner par mail à la CACL pour validation. Le demandeur doit fournir une copie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile. En fonction des besoins, les parents peuvent bénéficier d'un accompagnement mais les premiers conseils sont à demander lors de l'achat.

Certains professionnels de santé accompagnent le dispositif, ils conseillent et orientent les parents. Un dépliant expliquant la démarche de la CACL est disponible chez ces professionnels.

Une association accompagne les parents qui sont en grande difficulté. La CACL soutient l'association qui vient en aide à ce public.

Moyens humains

La CACL dispose de 2 agents traitent les différentes demandes en lien avec cette action. Les points de ventes disposent de personnel formé pour conseiller et aider les parents à faire le meilleur choix.

Une consultante propose ses services à la CACL pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'utilisation et l'entretien des couches lavables.

Moyens technique

Un dépliant à l'attention du grand public a été imprimé et disponible dans les points de vente et chez certains professionnels de santé.

Un kakemono permet à la CACL d'animer des stands d'information

Des poupons à la taille des nouveaux sont à la disposition des professionnels de santé pour leur permettre d'aborder la question avec leur patient.

Moyens financiers

Cette action est financée dans le cadre du contrat d'objectif déchets labellisé TZDZG. La CACL essaie de mobiliser d'autres partenaires financiers ayant la compétence petite enfance comme la CAF et la Collectivité Territoriale de la Guyane (CTG)

Partenaires mobilisés

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour inciter certains partenaires. La promotion des couches lavables compte dans ses rangs, des partenaires économiques (points de vente), et associatifs (animations).

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
<u>Nombre cumulé de couches lavables</u>	877	959	<u>1016</u>
<u>Nombre de réunions- ateliers et formation</u>	2	6	6
<u>Nombre de points de vente</u>	5	5	5
<u>Tonnage cumulé évité (500kg/an)</u>	438	479	<u>508</u>

Considérant la durée de vie des couches lavables estimée en moyenne à 4 ans en utilisation intense. 50% du tonnage cumulé ci-dessus sera considéré pour le calcul du tonnage évité soit **254 tonnes**.

7. Administration exemplaires (éco-exemplarité)

Les administrations et les entreprises sont théoriquement de plus en plus sensibilisés à lutter contre le gaspillage. Dans la pratique, les faits peuvent être différents. Les administrations et les entreprises sont à l'image de la société, il faut répéter le message avant qu'une réelle prise de conscience s'installe.

A la CACL, l'installation d'imprimante commune à plusieurs services a été acceptée par le personnel, des messages de prévention invitant les collègues à imprimer des mails que si c'est nécessaire ont un impact. Peu visible certes mais efficace.

L'organisation de la collecte sélective dans les administrations et les entreprises d'une certaine taille fait intervenir plusieurs acteurs. Il faut non seulement former le personnel mais également les intervenants extérieurs. Par ailleurs la sensibilisation au tri est développée en interne en proposant une corbeille à chaque agent pour faciliter le tri des recyclables.

Les administrations gérant la restauration collective (gros producteur de bio-déchets) ont une responsabilité quant à la gestion de leurs bio-déchets. Les initiatives locales tardent à se mettre en place mais la CACL accompagne les porteurs de projets à définir quel mode de gestion serait meilleur pour la structure.

Des mini plateforme de compostage pourraient aider à limiter les coûts et le transfert des déchets d'un point à un autre. La collecte des bio-déchets à la source quand le gisement est faible et que la distance séparant les producteurs est grande peut être un gouffre financier.

La gestion des cartouches d'encre sont collectées par l'entreprise qui se charge de l'entretien des machines. C'est un exemple de gestion optimisée d'achat responsable.

Un Café débat est proposé aux administrations, institutions et entreprises du territoire. Elles peuvent demander une intervention de la CACL pour intervenir à leurs côtés et sensibiliser le personnel de leur structure.



En 2018, 2 interventions ont eu lieu sensibilisant plus de 50 agents

8. La lutte contre la distribution des sacs plastique à usage UNIQUE

6 000 distribués à 70 administrations et entreprises du territoire 4 000 lors des manifestations sur le territoire. Ces sacs ont été utilisés pour sensibiliser les habitants du territoire.



Un formulaire a été édité pour recueillir certaines informations sur les actions de prévention du territoire.

Dans le formulaire, il y avait une colonne dédiée à l'importance des actions sur le territoire pour les habitants. 1= très important 2 = moyennement important et 3 = secondaire.

Une autre colonne listait les actions en cours sur le territoire (compostage domestique, broyage de végétaux, avoir des poules, lutte contre le gaspillage alimentaire, utilisation des couches lavables, autocollant stop pub, les consigne de tri, le réemploi, ...)

Une colonne s'intéressait aux actions que certains auraient pratiquées et une dernière colonne s'intéressait à ce que certains souhaiteraient faire.

Grâce à la distribution des sacs, les habitants du territoire ont été sensibilisés aux actions de prévention et de la réduction des déchets.



9. La lutte contre la publicité non-sollicitée (Autocollant Stop Pub)

Impact de l'action :

La production de papier requiert du bois ou des chutes de bois, de l'eau, de l'énergie, des produits chimiques et des transports d'un bout à l'autre de la chaîne.

En général peu lu, et en particulier par les personnes ne désirant pas recevoir de publicité, chaque prospectus devient un déchet ou, dans le meilleur des cas, il est recyclé, ou envoyé en décharge.

La mise à disposition des autocollant stop pub n'est qu'une contribution pour limiter la production de déchets. La nouvelle technologie permet aujourd'hui d'avoir des informations presque en temps, l'impression d'autant de papier pour une durée de vie aussi limitée est de toute évidence du gaspillage.

La CACL met à disposition de ses habitants un autocollant Stop Pub et développe des points de retrait des autocollants sur le territoire.

Toutes les communes de la CACL sont équipées d'un stock d'autocollant et peuvent demander à la CACL de renouveler le stock quand, elles en n'ont plus.

En 2018, 5000 autocollants ont été commandés, plus de 3 000 ont été distribués aux habitants du territoire.



Points forts

- ☐ La disponibilité des autocollants stop pub sur le territoire de la CACL
- ☐ La CACL est référencée comme le lieu où les structures comme les particuliers peuvent demander des autocollants stop pub.
- ☐ Avoir plusieurs points de retrait sur le territoire

Points faibles

- ☐ Le non-respect des autocollants stop pub par certains distributeurs
- ☐ L'irresponsabilité de certains annonceurs

Perspectives

- ☐ Matérialiser les points de retrait des autocollants
- ☐ Communiquer auprès du grand public
- ☐ Organiser le suivi des autocollants stop pub

Les nouveaux autocollants sont de meilleures qualité, thermorésistants et la distribution se fait auprès des administrations via des référents pré-identifiés.

Les référents vont faciliter le retrait des autocollants Stop Pub et limite le déplacement des usagers.

Programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement (PPSE)

Depuis 2004, la CACL et la SEPANGUY ont développé un programme pédagogique d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, sur la thématique des déchets, à destination du public scolaire, mais également du grand public.

Ce programme est animé par la SEPANGUY.

Le programme accompagne également les opérations développées par la CACL :

- le programme de réduction des déchets,
- le programme d'amélioration de la collecte,
- le développement de nouvelles filières de gestion des déchets.

Le programme pédagogique sur les déchets est un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Il a pour but de modifier durablement les comportements à l'école, à la maison, dans le quartier, au travail, dans tous les actes du quotidien.

Les animations du programme pédagogique sont développées sur une année scolaire, de septembre à août de l'année suivante.

Ce programme est à destination de tous les porteurs de projets en éducation à l'environnement du territoire de la CACL :

- enseignants, équipes pédagogiques, parents d'élèves
- élèves en TPE (Travaux Personnels Encadrés)
- animateurs du périscolaire
- animateurs de quartiers
- éducateurs sociaux, éducateurs sportifs
- associations
- entreprises, association d'entreprises, collectivité, administrations
- etc

Pour la période entre Juin 2016 et mai 2018, la SEPANGUY a réalisé 7 formations à destination de 170 stagiaires.

1. LA COLLECTE

3.1. La collecte des ordures ménagères

Depuis le transfert de la compétence collecte, la CACL met à disposition des habitants des bacs individuels sans caution. Si la voie ne peut être desservie en porte à porte (élagage/fauchage à faire, câbles télécom ou électriques trop bas, absence d'aire de retournement, habitat spontané), des bacs collectifs sont installés en entrée de voie.

La quasi-intégralité des habitants du territoire de la CACL est desservie par le service de collecte des ordures ménagères, et des encombrants. La quasi-intégralité de la population résidant en zone urbaine est également desservie par le service de collecte des déchets verts.

Le territoire de la CACL a été séparés géographiquement en 3 lots pour la répartition des collectes de bacs et des encombrants/déchets verts :

- Lot 1 : Cayenne ;
- Lot 2 : Matoury Nord, Macouria et Montsinéry-Tonnégrande ;
- Lot 3 : Matoury Sud, Rémire-Montjoly et Roura.



Carte 1 : répartition géographique des lots

Commune	N° du lot	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Moyens humains
Cayenne	1	G2C	6 BOM (6 jours/sem)	6 équipes de 3 agents
Rémire-Montjoly	2	Transports R. Prévot	2 BOM + 1 petite-benne (6 jours/sem)	3 équipes de 3 agents
Roura			1 BOM (4 jours/sem)	1 équipe de 3 agents
Matoury Sud			2 BOM (3 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Matoury Nord	3	Guyanet	2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Montsinéry-Tonnégrande			1 BOM (6 jours/sem)	1 équipe de 3 agents
Macouria				

Tableau 1 : Prestataires de collecte des bacs et moyens (Mise à jour : juillet 2017)

3.2. Fréquence de collecte des ordures ménagères

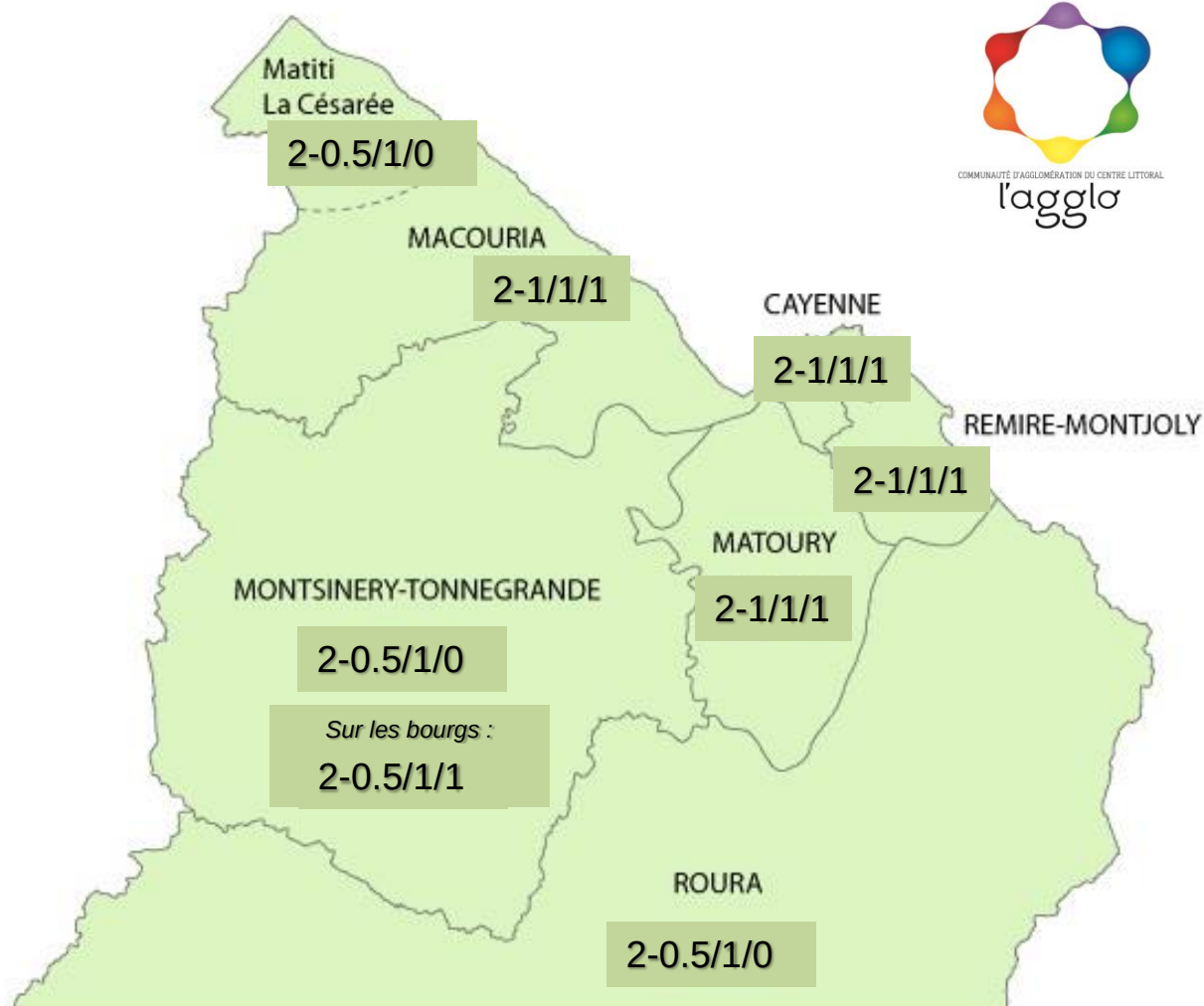
La fréquence de collecte des **ordures ménagères** a été harmonisée sur l'ensemble du territoire de la CACL en C2 : collecte des bacs à couvercle vert (ou rouge pour les administrations et certaines sociétés) 2 fois par semaine.

Les fréquences de collecte des **recyclables secs**, bacs à couvercle jaune, sont les suivantes :

- C₁ : collecte 1 fois par semaine pour les communes de Cayenne, Matoury, Macouria (zones denses : soula, Maillard, bourg) et Rémire-Montjoly ;
- C_{0.5} : collecte 1 semaine sur 2 sur les communes de Macouria (RN1 et zones éloignées), Roura, Montsinéry-Tonnégrande.

Toutes les collectes sont réalisées avec des bennes-compactrices (classiques ou rotatives) adaptées à la collecte des OM et équipées de lève-conteneurs. Elles ont une capacité de 16 à 26 m³. Leur état général est, chez la plupart des prestataires, bon (nettoyage et maintenance réguliers). Au total, ce sont 14 bennes nécessaires contre les 18 bennes utilisées avant octobre 2008 sur la CACL. Ceci est fortement lié à l'optimisation des tournées de collecte.

Fréquence de collecte des ordures ménagères, encombrants et déchets verts sur le territoire de la CACL



Légende : 2-1 / 1 / 1 = OM-CS / ENC / DV

OM et CS : fréquence hebdomadaire de collecte
 OM = ordures ménagères
 CS = collecte sélective des recyclables secs

ENC : fréquence mensuelle
 de la collecte des encombrants

DV : fréquence mensuelle
 de la collecte des déchets verts

NB : Les zones rurales ne sont pas desservies en collecte de déchets verts

Carte 2 : Fréquence de la collecte des déchets ménagers (Modifiée depuis 2015)

3.3 Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

- Déchets collectés en mélange avec les OM des ménages, selon les mêmes fréquences que les déchets ménagers
- Collecte du verre en porte à porte 1 fois par semaine auprès des gros producteurs dans les communes urbaines
- Collecte des cartons au centre de Cayenne (cartons de mauvaise qualité : non pliés et remplis de déchets), tous les mardis, jeudis, samedis
- Accès à la déchèterie pour certaines catégories de déchets (gravats, ferrailles et pneus)
- Dans les ZI, de nombreuses entreprises font appel à des prestataires de service et ont à leur disposition des bennes ouvertes de gros volumes. Ces entreprises ne font pas appel au service public de collecte.

La mise en place de la Redevance Spéciale sur les Déchets Industriels et Commerciaux Banals (RS DICB) est effective depuis le 1^{er} juillet 2010 pour les administrations dès le 1^{er} litre collecté par semaine et au-delà de 1 540 litres collectés par semaine pour les privés.

La Redevance Spéciale pour les Déchets Industriels et Commerciaux Banals permet la facturation des administrations et des professionnels au juste coût du service rendu. Elle permet de contribuer au financement du service public de collecte et de traitement.

Ce sont environ 300 redevables qui bénéficient du service pour un montant facturé de 1 109 760 € pour l'année 2018. Le tableau ci-dessous présente une estimation des fonds qui peuvent être recueillis par le biais de la Redevance spéciale.

3.3.1 Contrôles des prestations et des usagers

Le suivi des prestataires de collecte et le contrôle des usagers sont les missions principales des agents contrôleurs du service Environnement – Déchets de la CACL. Ils sont au nombre de 5.

3.3.2 Contrôle des prestations

Le contrôle des prestations est effectué en deux phases :

- contrôle des prestations via suivi GPS
- contrôle des prestations terrain qui portent à la fois sur les prestations non exécutées et sur les prestations exécutées afin d'en mesurer la qualité.

Les contrôles sont principalement orientés vers les secteurs susceptibles d'être non terminés et nécessitant un rattrapage. Les secteurs complets font l'objet d'un contrôle sur la qualité des prestations.

Les principaux problèmes rencontrés sont de l'ordre de l'accessibilité des voiries (état des voiries, élagage, réseau EDF/Télécom trop bas, stationnement...). Des problèmes techniques sont également rencontrés au cours de l'année, toutefois le matériel de réserve permet d'assurer les collectes de rattrapages des tournées non achevées.

Un des objectifs prioritaires est la communication auprès des usagers sur les raisons de non collecte (flyers distribués dans les boîtes aux lettres).

Les prestations doivent également être améliorées vis-à-vis des tâches de ratissage.

3.3.2 Contrôle des usagers

Le contrôle des usagers est nécessaire au vu du fort taux d'incivilités constatées.

Ce contrôle s'effectue en deux phases :

- contrôle des usagers par les agents contrôleurs de la CACL seuls,
- contrôle des usagers en compagnie des services de Police Municipale.

Le contrôle des usagers permet de sensibiliser les usagers au respect des jours et conditions de collecte en distribuant un avertissement donnant un délai (24 heures) pour remiser les déchets mal présentés. Passé ce délai, l'utilisateur est alors contrôlé à nouveau en compagnie de la Police Municipale pour constater le remisage des déchets ou réprimander le contrevenant n'ayant pas respecté l'avertissement qui lui a été remis. Il est important de noter que la verbalisation est du ressort des communes disposant du pouvoir de Police du Maire. L'implication dans la répression des usagers diffère d'une commune à l'autre. Les résultats des interventions de police induisent un meilleur respect des règles de présentation des déchets.

Quelle que soit l'origine des contrôles (contrôleurs CACL seuls ou en collaboration avec les services de police) et qu'elles que soient les zones du territoire, les anomalies constatées concernent essentiellement le non-respect des jours de collecte des encombrants et des déchets verts.

Malgré la diffusion des calendriers de collecte, la communication associée, le passage des contrôleurs et des ambassadeurs, les jours de collectes ne sont pas systématiquement respectés par les usagers.

Une partie des contrôles programmés sont annulés sur désistement des Polices Municipales ou de la CACL. La majorité des contrôles sont toutefois réalisés.

Le nombre de foyers sensibilisés est directement lié au nombre de contrôles réalisés, toutefois il apparaît une forte disproportion dans les suites données aux constats d'infraction selon les communes.

Afin de réduire les incivilités, la CACL intensifie les contrôles conjoints avec les Polices Municipales. La répression des récidives semble être un passage nécessaire afin de réduire les actes d'incivilité.

Points forts

- Suivi des collectes via GPS bien adapté au contrôle des prestations en 1^{er} niveau ;
- Conteneurisation de l'ensemble des communes améliorée par la poursuite de la dotation gratuite sans caution et par des opérations de dotation massives sur les nouvelles zones ouvertes à la collecte (Soula, ZAC hibiscus...) ;
- Des habitants qui connaissent le calendrier de collecte des bacs.

Points à améliorer

- Comportement incivique d'une partie des administrés (dépôts de vrac et sacs à côté des bacs, agression verbale et parfois physique des équipes de collecte) ;
- Secteurs de collectes inaccessibles du fait de l'absence de route carrossables : collecte en point de regroupement et formation de dépôts sauvages ;
- Nouveaux lotissements ou résidences créées avec des aires de retournement étroites ou des sites de dépôts de déchets en entrée de résidence ;
- Dégradation des voies de collecte, manque d'élagage notamment sur les voies privées ;
- Peu de verbalisation d'usagers ne respectant pas le règlement de collecte (respect des jours de collecte essentiellement) mais également concernant le brûlage de déchets.
- Nombreux dépôts sur des terrains privés non clôturés.

3.4 Collecte sélective

Septembre 2015 marque le démarrage de la collecte sélective multi-matériaux (recyclables secs) en Guyane avec l'ouverture du centre de tri de la CACL à vocation régionale : « Eko Tri » situé sur la commune de Rémire Montjoly (l'infrastructure est décrite au chapitre I.4 « Traitement »). Les tonnages issus de la collecte sélective ont légèrement diminués (2106 tonnes de déchets issus des collectes sélectives sont arrivées au centre de tri) par rapport à 2017 mais restent encourageants. Un affinement de la dotation en bacs jaunes a permis de supprimer en grande partie certains bacs jaunes constamment souillés (en particulier sur l'habitat vertical et les points de regroupement) et les habitants s'habituent de plus en plus au geste de tri.

Communes	Date de démarrage de la collecte sélective
Cayenne	Septembre 2015
Macouria	Avril 2016
Matoury	Décembre 2015
Montsinéry- Tonnégrande	Avril 2016
Rémire-Montjoly	Septembre 2015
Roura	Novembre 2015

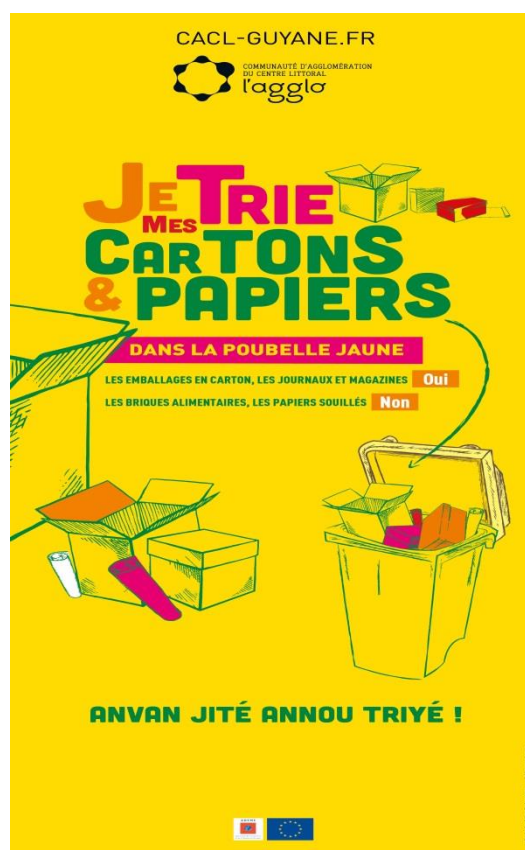
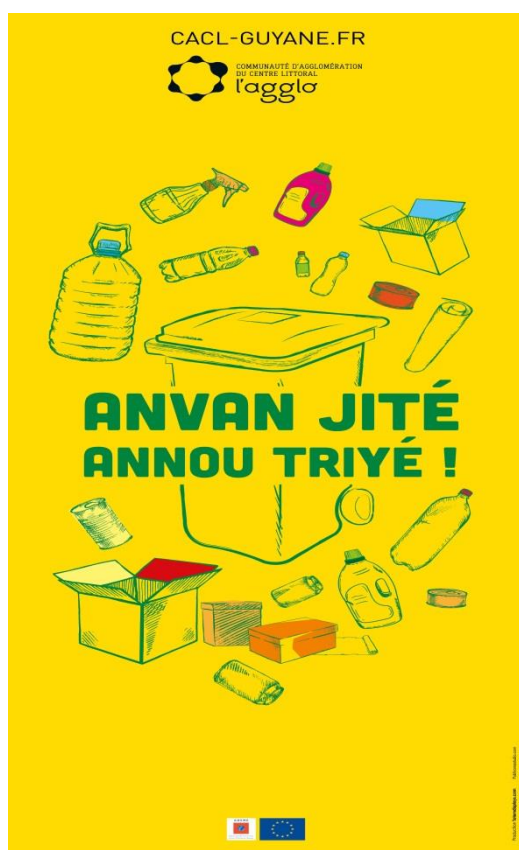
Tableau 2: Rétrospective du démarrage de la collecte sélective

3.4 Campagne de communication sur le tri

Les campagnes de communication sont de différentes natures : affiches, spots télé (avec des personnalités locales pour cibler différents publics) et spots radios.

Elles se déclinent sur différents supports : médias papiers, site internet, réseaux sociaux et sur les bus de la régie communautaire des transports de la CACL.

Elles sont diffusées en début d'année et lors des périodes de fêtes (beaucoup d'emballages jetés lors des fêtes de fin d'année par exemple).



3.4.1 Outils de sensibilisation

Un barnum floqué aux couleurs du bac de tri.

Reçu le 04/07/2017 dont les 3 faces extérieures reprennent les consignes de tri générales et par types de matériaux.

Il permet aux ambassadeurs d'être plus visibles sur les manifestations auxquelles ils participent et de rappeler les consignes de tri aux habitants même s'ils ne viennent pas participer aux animations proposées.



Photo 1 : Barnum de sensibilisation au tri

Des kakémonos

Permettent d'attirer le regard des habitants et les sensibiliser.



Photo 2 : kakémono ciblant les emballages métalliques

3.4.2 Ambassadeurs du tri

Les 5 ambassadeurs du tri ont pour missions de réaliser une communication de proximité, de sensibiliser au geste de tri et de contrôler le bon tri dans le bac jaune. Ils assurent aussi des animations lors des visites du centre de tri et des suivis de collecte du bac jaune.

Les ambassadeurs peuvent participer à tout type de manifestation ou évènement autour de la gestion des déchets ou de l'environnement en général. Ils ont surtout une action ciblée de proximité en particulier vers les jeunes publics (interventions scolaires, participation aux visites du centre de tri) ou des habitants de la CACL au quotidien (appels téléphoniques ou flyers en cas de bac refusé à la collecte).

Ils réalisent également des contrôles des prestations collecte des recyclables en vérifiant si les circuits de collecte ont bien été réalisés et si les adhésifs « refus de collecte » ont bien été apposés sur les bacs s'ils sont souillés. Une campagne de formation des agents d'entretien des établissements scolaires a été entamée ainsi que des animations de pied d'immeuble les week-end (ciblant l'habitat vertical).

VISITES CENTRE DE TRI (voir chapitre traitement)	INTERVENTION SCOLAIRE	MANIFESTATIONS DIVERSES	PIED D'IMMEUBLE	CONTRÔLE DE COLLECTE
9	5	11	8	37



Photo1 : intervention dans une classe de maternelle

Points forts :

- Les suivis de collecte par les ambassadeurs améliorent sensiblement le geste de tri dans certains quartiers ;
- la quantité d’emballages triés par habitant reste stable (environ 9.5kg/habitant)
- la formation de relais (agents de proximité des bailleurs, agents d’entretien dans les écoles, etc) permet une baisse des refus lors de la collecte sélective.

Points à améliorer :

- Comportements inciviques (présence de verre, de DASRI (seringues par exemple), d’encombrants, d’ordures ménagères et parfois d’animaux morts dans les bacs jaunes) ;
- La fréquence de sortie des bacs encore trop aléatoire (1 fois toute les 2 semaines dans certains quartiers collectés chaque semaine), en partie due à une dotation en grands bacs permettant à terme des réductions de fréquence de collecte si nécessaire : piste d’optimisation de la fréquence de collecte sur le prochain marché ;

- Part non négligeable de refus (déchets non acceptés dans le bac jaune) – à relativiser suite à certains contrôles CACL (appels aux usagers, suivis de collecte) ;
- Déchets parfois humides surtout lors d'épisodes pluvieux (bacs ouverts) ;
- Mauvais résultats sur les grands ensembles (habitat collectif), beaucoup de bacs refusés à la collecte en raison du mauvais tri.

3.4 Collecte des encombrants et déchets verts (ENC/DV)

	Titulaire du marché en cours	Commentaires
Cayenne	Lot 1 : Transports R. Prévot	Début d'exécution le 01/09/2015
Rémire-Montjoly	Lot 3 : Matoury Espaces Verts	Début d'exécution le 01/09/2015
Roura		
Matoury Sud		
Matoury Nord	Lot 2 : Guyanet Environnement	Début d'exécution le 01/09/2015
Macouria / Montsinéry-T.		

Tableau 3 : Modalités de collecte des encombrants et déchets verts

Les fréquences de collecte sont d'1 fois par mois sur le territoire avec une collecte hebdomadaire uniquement pour le du centre-ville de Cayenne est hebdomadaire.

Moyens affectés à la collecte

- Les véhicules sont adaptés à la collecte des objets encombrants : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière ;
- Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du nettoyage des points de dépôts après collecte ;

Points forts

- Véhicules de collecte adaptés ;
- Collectes périodiques mieux utilisées par les usagers ;
- Mise en place d'une collecte séparative des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) lors de la collecte des encombrants.

Points à améliorer

- Travail avec les polices municipales sur les nombreux dépôts sauvages notamment de déchets professionnels et des VHU ;
- Fréquence de collecte sur le centre de Cayenne ainsi que sur les points difficiles de Matoury qui sont assimilables à du nettoyage compétence communale (ramassage de dépôts sauvages) et non à une collecte périodique d'encombrants ;
- Difficultés dans certains quartiers dues aux câbles électriques ou Telecom trop bas ou câbles sauvages , pour une manipulation sécuritaire du grappin.
- Nombreuses ornières dans certains quartiers dues au passages répétés du grappin, en particulier en temps de pluie
- Faible tonnage de DEEE collectés en collecte séparative, privilégier l'apport en déchetterie ; Ces derniers sont souvent en très mauvais état lorsque présentés pour la collecte des encombrants.
- Répression par la police municipale sur le brûlage des déchets verts.
-

Dans certaines zones difficilement accessibles par les camions de collecte, la CACL a fait construire des installations destinées à accueillir les encombrants, les déchets verts et les bacs à ordures ménagères. Il s'agit des KAZ TI'TRI.



Photo 1 : Kaz Ti'Tri "MIMOSA" (zone ENC/DV + zone BACS)

Ces installations sont au nombre de 23 sur le territoire de la CACL. Certaines de ces Kaz Ti'Tri présentent uniquement une partie permettant le stockage des bacs, d'autres une partie encombrants et d'autres une partie déchets verts également.

A ce jour, il a été constaté que les parties dédiées aux encombrants de nombreuses Kaz Ti'tri sont chargées de déchets provenant de professionnels (ferraille, VHU...), ainsi que de déchets qui pourraient être mis dans les bacs à ordures ménagères. Ces déchets existaient néanmoins avant l'installation des Kaz Ti'Tri qui ont permis d'améliorer la situation sur ces points, sans toutefois résorber le problème lié à l'accessibilité des habitations.

Suite à la prochaine programmation d'entretien de ces Kaz Ti'Tri et une communication sur les bons gestes sera faite.

La mise en place des Kaz Ti'Tri ne résout pas le problème des incivilités (non-respect du calendrier de collecte, dépôt de déchets au sol devant les bacs...) et des débordements (dépôts sauvages). Ces incivilités sont d'autant plus marquées qu'il s'agit en grande partie de sites isolés.

3.5. Collecte du verre

La collecte du verre est réalisée de 3 manières différentes sur le territoire de la CACL :

- Collecte par apport volontaire dans environ 232 bornes à verre ou point d'apport volontaire
- Collecte en porte à porte 1 fois par semaine dans environ 301 bacs roulants mis à disposition des gros producteurs (restaurants, bars, ...)
- Collecte par apport volontaire dans une benne dédiée au verre à la déchetterie (abordé dans la partie 4 Traitement)

3.5.1. Collecte des bacs à verre

Il s'agit de bacs operculés et fermés à clé, permettant de déposer uniquement les déchets autorisés à travers l'opercule à savoir les bouteilles en verre.



Photo 2 : Bac à verre de 360 L

La collecte des bacs à verre est effectuée par le même prestataire réalisant la collecte des bacs à ordures ménagères de Cayenne. Cette collecte se déroule 1 fois par semaine, à savoir le jeudi à partir de 12h. Réservée aux gros producteurs : restaurateurs, hôteliers, responsables de boîte de nuit et bars, ceux-ci doivent présenter leurs bacs le jour de la collecte.

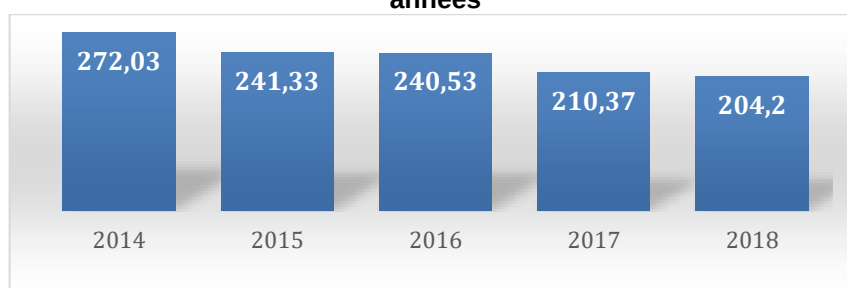
Il n'existe pas de bacs de 770 L pour ce type de collecte. Un tel volume serait impossible à récupérer en raison du poids du bac s'il était rempli. Seuls le volume intermédiaire 360L pour ce type de bacs est disponible.

La collecte du verre concerne à ce jour 3 communes du territoire : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Les consignes de tri sont en général respectées par les possesseurs de bacs à verre (dits « producteurs). Ceux-ci ont la possibilité de récupérer plusieurs bacs en fonction de leurs besoins. Cette collecte est à ce jour gratuite pour ceux qui en bénéficient.

Le camion effectue cette collecte en quelques heures. Il peut parfois être gêné par la circulation ou les stationnements gênants. La grande partie des producteurs collectés se trouve essentiellement sur le territoire de Cayenne.

Graphique 1 : Evolution des tonnages collectés par la collecte des bacs à verre sur les 5 dernières années



Données G2C

Points forts

- La plupart des professionnels sont sensibilisés au tri et participent volontiers
- Augmentation du nombre de demandes
- Réutilisation de la ressource

Points à améliorer

- Non remisage du bac par certains restaurateurs : contenu souillé par les passants
- Manque de données transmises par les producteurs.
- Régularité des contrôles de collecte
- Fréquence très aléatoire de sortie des bacs à verre par les producteurs.

3.5.2. Collecte en Borne à verre

Cette collecte a démarré en octobre 2006 avec la mise en place de 10 bornes à verre. La collecte du verre est passée de 2,7 kg/hab/an en 2008, 6,8 kg/hab/an en 2011 à 13,4 kg/hab/an en 2016 (sur une base de 130 000 habitants)..

Compte tenu des bons résultats obtenus, la collectivité a décidé d'augmenter le nombre de bornes mises en place.



Photo 3 : Borne à verre en plastique



Photo 4 : Borne à verre en bois

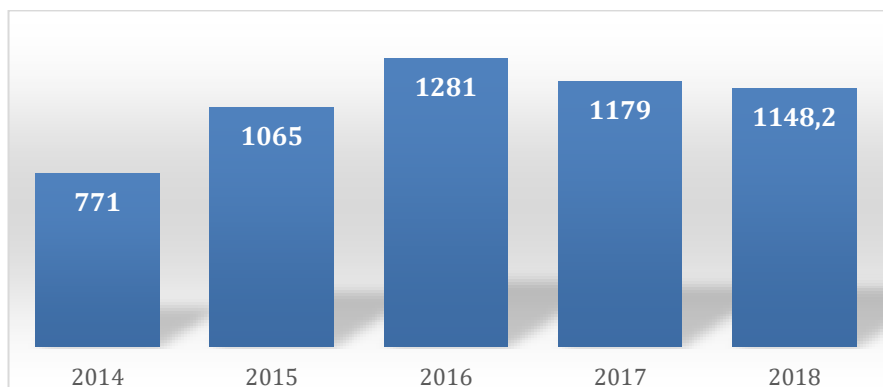
En 2018, on compte **278 PAV** sur le territoire de la CACL. La volonté de la collectivité est de mener un travail d'analyse des tonnages obtenus, de la vitesse de remplissage et de procéder au redéploiement des bornes et à leur densification pour que celles-ci soient optimisées sur le territoire en fonction des besoins et de la demande.

Après achèvement de l'ancien marché, un nouveau prestataire a été désigné suite aux procédures de mise en concurrence par marché publics. Au 1^{er} Janvier 2017, le nouveau prestataire MGT démarré le marché de collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre. Une collecte dès 80% de remplissage est demandée au prestataire de collecte afin de prévenir les débordements.

Les tonnages collectés varient énormément par conteneur et au cours de l'année. Certains conteneurs ne drainent que peu de quantités, même en zone urbaine.

La collectivité à rajouté le visuel ci-dessous pour lutter contre les dépôts de déchets aux pieds des bornes à verre.

Graphique 2 : Evolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2014 à 2018

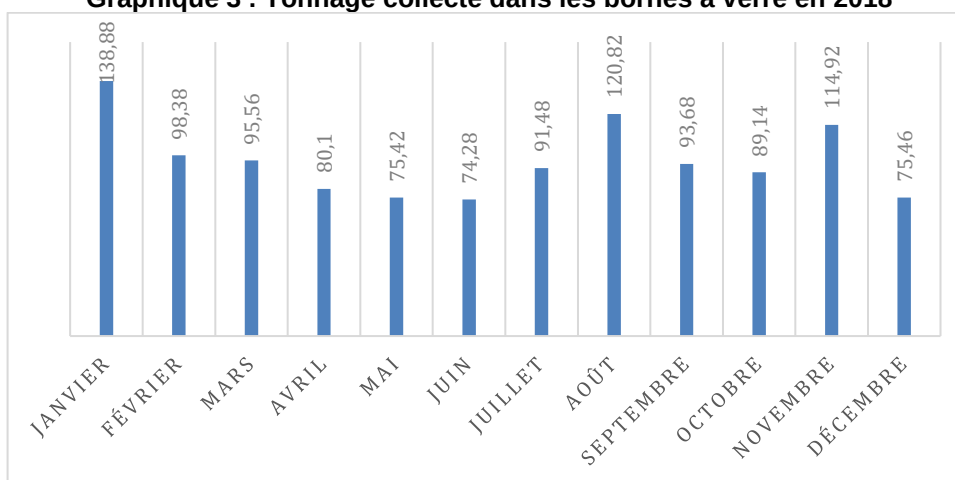


Données G2C/MGT

Comme chaque année, les périodes de carnaval et de fêtes de fin d'année ont été propices pour rappeler l'importance du tri du verre aux usagers.

Les périodes creuses sont observées en février et juillet, le mois de juillet étant la période des départs en vacances.

Graphique 3 : Tonnage collecte dans les bornes à verre en 2018



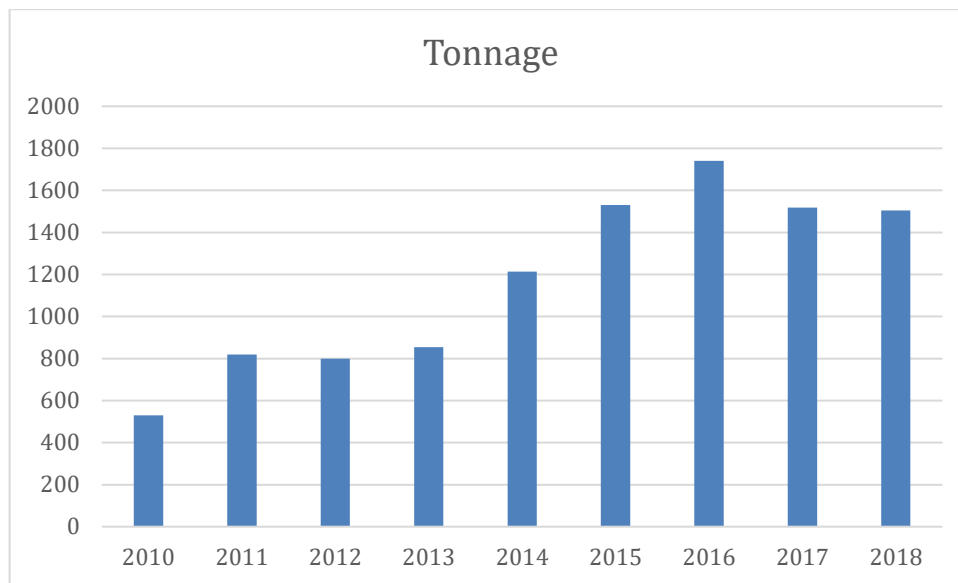
3.5.3. Collecte à la déchetterie

La collecte du verre à la déchetterie est effectuée par le biais d'une benne mise à disposition des usagers. Les éléments concernant la déchetterie seront développés dans la partie 4 traitement.

3.5.4. Bilan des 3 collectes de verre

Les données recueillies par l'entreprise EIFFAGE prend en compte les 3 types de collecte de verre : collecte des bacs à verre des commerçants, les bornes d'apports volontaire du verre et la déchetterie

Graphique 4 : Evolution du tonnage total de verre collecté de 2010 à 2018



Données EIFFAGE/PRESTATAIRES de collecte

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage	530	819	800	854	1214	1530	1740	1518	1503,8

Nous constatons une baisse sensible du tonnage global depuis 2016 malgré l'augmentation des points de collecte. Nous sommes ainsi passé à 11,8kg/habitant de verre trié.

Au dernier trimestre 2018, la collectivité a passé commande auprès de son prestataire de service, Plastic Omnium. De nouvelles bornes seront mise en place sur le territoire pour mieux mailler le territoire, favoriser le geste du tri du verre et ainsi augmenter les tonnages. Une campagne de communication sera également relancée en 2019.

La répartition des tonnages collectés entre les différentes collectes est présentée dans le Graphique 7 ci-dessous. On observe que les collectes de verre dans les bornes à verre constituent la source principale du gisement. Par contre, on constate que la baisse de tonnage de verre récolté s'est également répercutée sur la déchetterie où l'on observe une baisse sensible du gisement.

Graphique 5 : Répartition des tonnages de verre collectés en fonction des différentes collectes réalisées en 2018

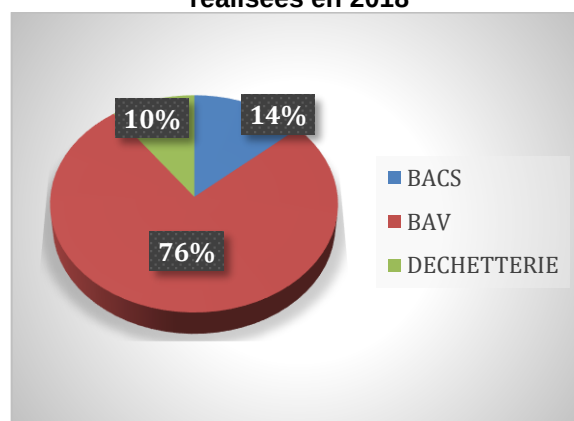


Tableau 4 : Evolution des tonnages de verre collectés

	2017	2018
BACS	210	204,3
BAV	1179	1148,2
DECHETTERIE	129	151,3
TOTAL	1518	1503.8

Points forts

- Collecte en cours de développement, forte augmentation annuelle du dispositif de collecte (sensibilisation en cours de la population)
- Filière de valorisation locale (technique routière)
- Rémunération du prestataire bien adaptée à cette typologie de collecte (€/tonne collectée)
- Bonne desserte des principaux gros producteurs

Points à améliorer

- Retour à poursuivre sur les tonnages drainés par borne afin d'améliorer leur positionnement
- Redéploiement des bornes faiblement productives
- Densification des bornes
- Certains conteneurs sont très peu performants malgré la faible densité
- Renforcer la communication
- Lutter contre les dépôts sauvages au pied des bornes
- Renforcer le geste de tri dans les zones d'habitat vertical.

3.6 La collecte des huiles de vidanges, des filtres souillés et des bidons souillés

Un dispositif de collecte des huiles de vidanges et des bidons souillés a été installé sur le territoire de la CACL en octobre 2010. Dix bornes ont été placées sur les sites et sont accessibles aux horaires indiqués dans le tableau suivant:



Photo 5 : Borne à huile

Nom de d'entreprise	Adresse	Horaires	
POLYMECA	650, Route de Baduel	Du lundi au samedi	8h30 - 18h30
AMINE	PK 7,5 Route de Montjoly	Du lundi au vendredi	7h30 – 16h
		Le samedi	8h – 12h
Déchetterie de Rémire-Montjoly	17, Lotissement Calimbé	Du lundi au samedi	8h – 18h
	Route du Tigre	Le dimanche	8h – 14h
Station-service VITO Macouria	Bourg de Macouria	Tous les jours	6h – 20h
Station-service Cacao	Bourg de Cacao	Non communiqué	-
Service technique de la mairie de Cayenne	Boulevard république	Du lundi au vendredi	7h – 14h
Service technique de la mairie de Matoury	1, Rue Victor Céïde	Du lundi au jeudi	7h – 14h15
		Le vendredi	7h – 13h30
Service technique de la mairie de Roura - Cacao	Rue Montravel	Du lundi au vendredi	7h – 14h
Service technique de la mairie de Remire - Montjoly	ZAD Moulin à vent	Du lundi au vendredi	6h30 – 13h30
Service technique de la mairie de Montsinéry - Tonnégrande	Rue du Gouverneur Félix EBOUE	Du lundi au vendredi	6h30 – 13h30

La collecte des huiles de vidanges et des bidons souillés a débuté en novembre 2010. En 2012, un bac en aluminium d'une capacité de 30 litres, pour la collecte des filtres usagés a été disposé dans toutes les bornes à huile.

Depuis, les tonnages collectés sont de faibles quantités, toutefois un redéploiement des bornes devrait les rendre plus accessibles et augmenter les quantités collectées.

Les prestataires de collecte de ces huiles sur l'ensemble du territoire guyanais, faisant face à d'importantes problématiques, la collecte des bornes à huile a été suspendue au mois de juillet 2017. Toutes les bornes ont été fermées.

Seule la borne de la déchetterie de Rémire-Montjoly (la plus fréquentée) a été remise en service au début de l'année 2018. Un marché pourra être relancée en 2019 pour la remise en service de l'ensemble des bornes.

Points forts

- Contenant adapté et bien aménagé
- Horaires d'accessibilité correspondant aux horaires des sites
- Fréquentation croissante et régulière à la déchetterie

Points à améliorer

- Redéploiement du réseau de collecte pour une meilleure accessibilité, l'essentiel du gisement étant actuellement collecté en déchetterie
- Dispositif accessible aux professionnels qui pourraient bénéficier d'un service gratuit de collecte des huiles de vidange en direct avec les prestataires locaux.
- Communication
- Appréhender les difficultés rencontrées par les prestataires privés locaux pour la collecte et l'expédition de ces déchets en métropole pour traitement dans des centres agréés.

2.1.6 Déchetterie



Photo 6 : Entrée de la déchetterie intercommunale

Caractéristiques

La déchetterie à Rémire-Montjoly, ouverte depuis 2002, comprend un quai et huit bennes destinés à la collecte du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons, du verre et de la ferraille. Le quai est couvert. En novembre 2008, des travaux d'aménagement de la déchetterie ont permis de disposer de 4 nouveaux conteneurs (DMS déchets ménagers spéciaux Recyclerie textiles,..., DEEE petits appareils électriques et électroniques en mélange et Gros électroménagers) et de sécuriser le site (garde-corps, signalétique,...). Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons et filtres souillés) a été installée sur le site en 2010 (cf chapitre 3.4). Depuis 2012, une borne pour la collecte des huiles de friture a également été mise en place et permet une meilleure gestion de ces déchets. En juin 2012, une aire bétonnée a été aménagée pour l'accueil des bennes tampons (bennes supplémentaires disposées pendant les périodes d'affluence).

Des contrats avec les Eco-organismes sont signés dans le domaine de la récupération des DEEE (Eco-systèmes), des piles (SCRELEC), des Lampes Basse Consommation et néons (RECYLUM) et des Déchets Ménagers Spéciaux (ECODDS).

Déchets n'étant plus acceptés :

Compte-tenu de l'obligation de reprise des pneumatiques usagés par les revendeurs, ces déchets ne sont plus acceptés à la déchetterie depuis 2014 (Article R543-142 du Code de l'Environnement).

La collecte ne générant pas de dépôts à la déchetterie, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement a été supprimée en 2015.

La benne papiers/cartons ne suit pas la chaîne de tri classique au centre de tri. Afin d'alimenter la presse à balles, cette benne demande un travail de tri au sol au préalable permettant de séparer le papier du carton. Suite aux difficultés de tri rencontrés par le centre de tri pour effectuer cette opération, la benne papiers/cartons de la déchetterie a été dédiée aux cartons uniquement au mois de septembre 2016 (en priorité cartons volumineux). Les papiers pouvant être jetés directement dans leurs bacs jaunes par les usagers.

Horaires d'ouverture

La déchetterie est ouverte 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 14 heures.

Publics acceptés

Le public accepté (dans la limite de 5 m³) par jour, comprend :

- Les particuliers résidant sur la CACL à titre gratuit ;
- Les professionnels de la CACL contre paiement au mètre cube (d'après révision du règlement en septembre 2015) pour les dépôts de ferrailles, de gravats, d'encombrants, de cartons et de bois.

Les batteries, déchets verts, DMS et DEEE des collectivités et des professionnels ne sont pas acceptés afin de limiter les débordements de bennes. Ils doivent diriger leurs déchets directement vers les centres de traitement ou se rapprocher des éco-organismes compétents.

Type de déchets	Batteries	Pneumatiques	Déchets verts	DMS	DEEE	Mobilier
Centre de traitement	ARDAG	Centre de traitement agréé	Plate-forme de compostage	ECODDS SCRELEC RECYLUM	ECO-SYSTEMES EOCLOGIC	ECO-MOBILIER VALDELIA

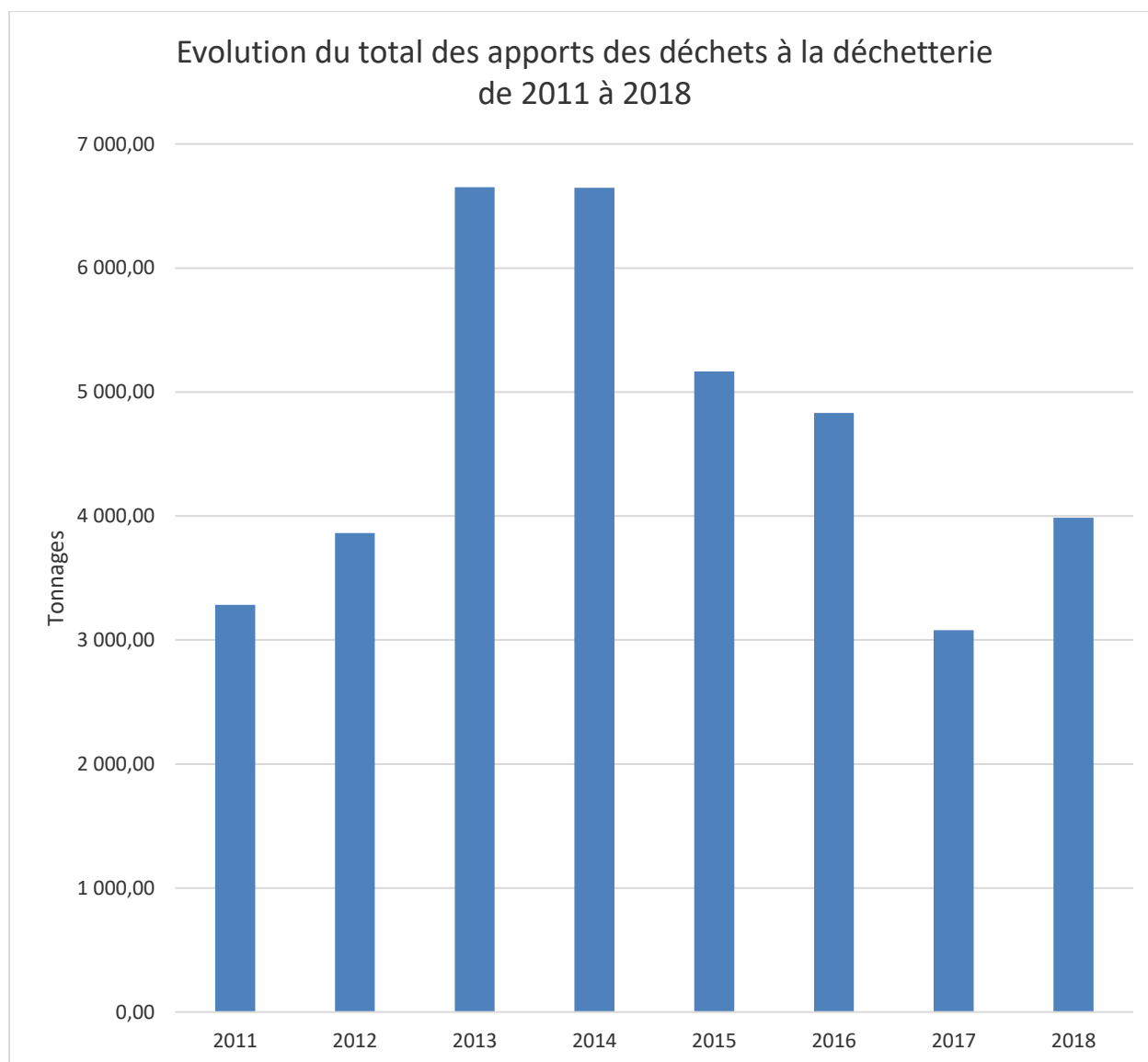
Les quantités importantes de papiers et cartons peuvent être apportées directement au centre de tri par les professionnels.

Tonnages collectés

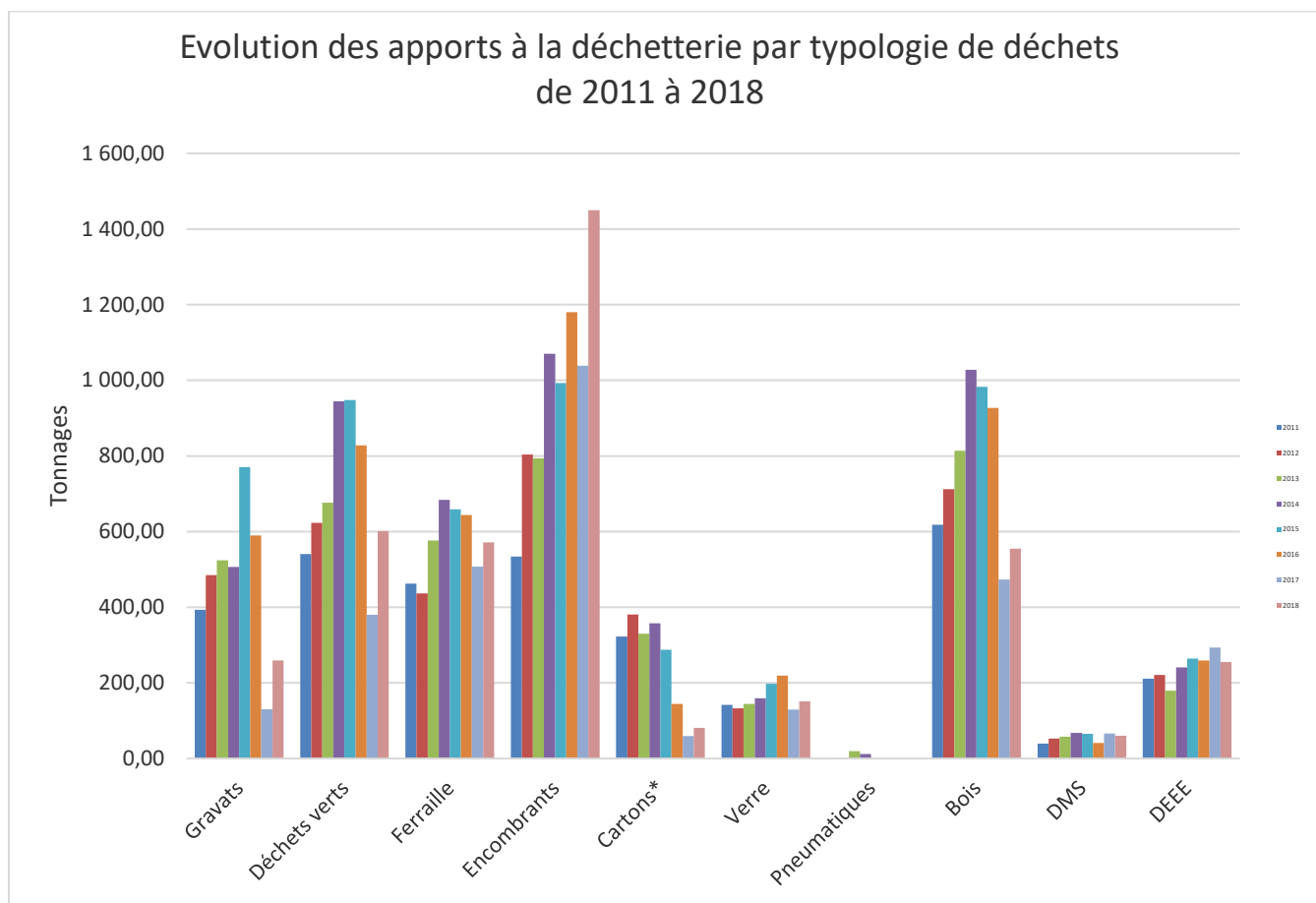
Le tableau suivant présente les tonnages collectés par types de déchets et les filières de valorisation.

Types de déchets	Tonnages 2018	Filière
Bois	555.12	Décharge des Maringouins
Déchets verts	601.44	Plate-forme compostage
Encombrants	1 450.19	Décharge des Maringouins
Ferraille	571.70	Recyclage
Gravats	259.10	Décharge
Cartons	81.08	Centre de tri Recyclage depuis septembre 2015 Les papiers ne sont plus acceptés
DEEE	255.191	Recyclage
Verre	151.28	Valorisation en sous-couche routière
Déchets Ménagers Spéciaux	60.27	Traitement et valorisation ou élimination en métropole
Textile	7 m3 (pas de pesée)	Associations
TOTAL 2018	3 985.37	Hors textile

Graphique 6 : Evolution des tonnages déposés au total depuis 2011 à la déchetterie



Graphique 7 : Evolution des tonnages déposés à la déchetterie par typologie de déchets



DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Comparaison des données de 2018 et 2017

Globalement on observe une augmentation de la majorité des déchets :

- +98 % de gravats déposés : ces derniers ne sont plus valorisés depuis la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de la société SCC matériaux en 2016. Leur dépôt est très variable et provient essentiellement des particuliers. Les gravats sont enfouis en décharge et une réflexion est menée afin de les valoriser ;
- +58% de déchets verts déposés en déchetterie : en réalité, le tonnage de déchets verts entrants étant en augmentation, une optimisation des flux déposés a été nécessaire afin d'éviter les débordements. Les professionnels apportant régulièrement plus de 3 m³ de déchets verts sont orientés directement à la plate-forme de compostage, ce qui a expliqué la diminution en 2017. Depuis 2018, une optimisation des rotations a permis d'augmenter les capacités de stockage de la déchetterie.
- +40% d'encombrants
- +36% de cartons

- +17% de bois
- +17% de verre
- +13% de ferraille

➤ En diminution :

- -13 % de DEEE : principalement impacté par les actes de chiffonnage
- -8 % de déchets ménagers spéciaux : diminution considérée comme faible étant donné les dépôts aléatoires.

Le taux de valorisation de la déchetterie se stabilise avec 48 % **des tonnages** reçus qui sont valorisés

Suite à la baisse des tonnages observée en 2017, les tonnages augmentent en 2018 avec 3 985 tonnes contre 3 079 tonnes en 2017 (-36% en 2017 ; +30% en 2018).

Les tonnages les plus importants collectés sont dans cet ordre les encombrants, déchets verts, bois et ferraille.

Travaux

La CACL a engagé en 2018 des travaux d'amélioration du site :

- Afin de sécuriser le site et lutter contre les problèmes de chiffonnage et de vandalisme, la CACL a fermé complètement le site en construisant un mur périphérique, en remplacement de l'ancienne clôture grillagée qui était systématiquement détériorée.
- Un parking de 6 places dont une place à mobilité réduite a été construite afin de permettre le stationnement des agents et partenaires de la déchetterie.
- L'arrière du site a été agrandi avec un marquage au sol. Cette espace permet le stockage de bennes tampons pour la rotation des bennes pleines et notamment pour pallier aux débordements.

Coût global de l'opération 230 000 €.

Points forts

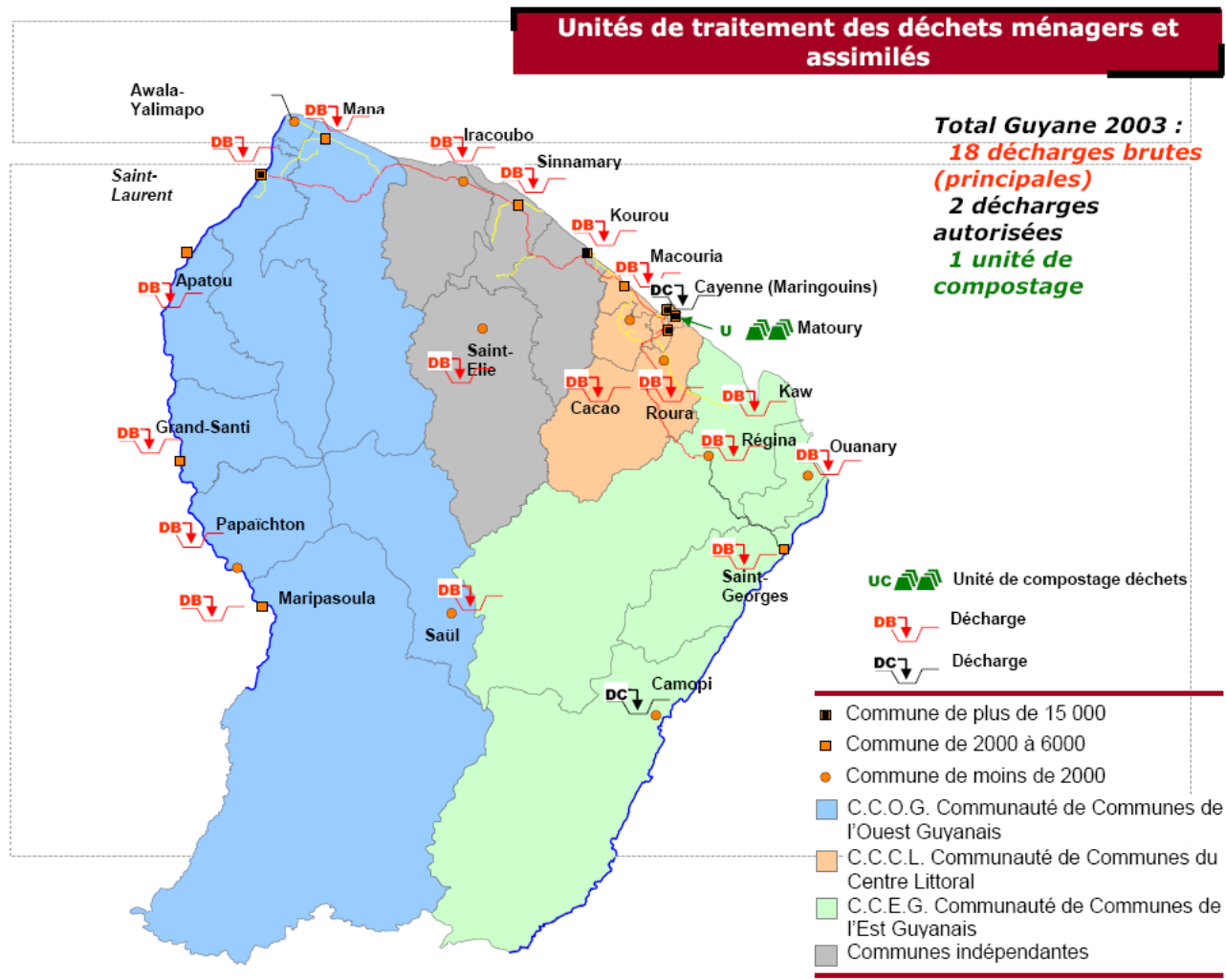
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Limitation des quantités acceptées et des tailles de véhicule ;
- Augmentation des dépôts de déchets ;
- Amélioration de la qualité du tri ;
- Bon taux de valorisation ;
- Valorisation des textiles, chaussures et jouets ;
- Amélioration de la facturation des professionnels ;
- Travaux d'amélioration et de sécurisation du site

Points à améliorer

- Réseau de déchetteries insuffisant au regard de la population à desservir (nombre moyen d'hab. /déchetterie : 15 000 hab.). Projet de création d'un réseau de déchetteries sur le territoire de la CACL.
- Poursuivre l'aménagement du site : panneaux et affichages complémentaires pour le tri, renforcement de la sécurité ;
- Valorisation des gravats ;
- Communication plus accrue sur le règlement et le fonctionnement de la déchetterie ;
- Nombreux actes de vandalisme et de vol, et activité de chiffonnage dans les bennes et les containers (pendant et en dehors des heures d'ouverture du site).

4. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1. Localisation des unités de traitement



Carte 3 : Localisation des équipements de traitement en 2003 (Extraits du PDED)

En 2006, la décharge brute non autorisée de Macouria a été réhabilitée. En 2007, celles de Cacao et de Roura ont pu également être fermées et réhabilitées.

3.2 La décharge des Maringouins à Cayenne

C'est l'unique décharge de l'Île de Cayenne. Le site a obtenu sa première autorisation en 1985, il est actuellement autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1999 et a reçu en 2018, 89 540 tonnes de déchets : Ordures Ménagères (OM), encombrants et Déchets Industriels Banals (DIB) compris (79 619 T en 2017).

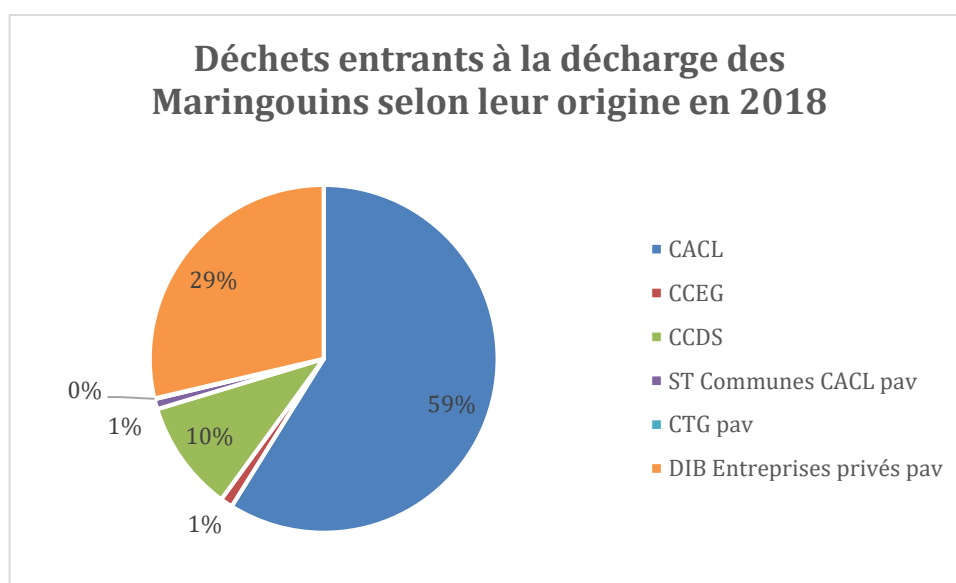
Pour les dépôts de la CACL, 53 569 tonnes de déchets ont été reçues en 2018 (51 357 en 2017):

- 35 791 tonnes d'OM collectés en porte-à-porte, soit 40% du gisement total entrant (34 587 tonnes en 2017, soit une augmentation de 3%)
- 16 820 tonnes d'encombrants (14 729 tonnes provenant des collectes en porte-à-porte) soit 19 % du gisement total entrant (16 770 tonnes en 2017, tonnage équivalent)

Pour les dépôts des autres collectivités :

- 850 tonnes d'encombrant (1%) déposés par les services techniques des Communes de la CACL (536T en 2017, soit une augmentation de 59%)
- 58 tonnes d'encombrants (0.1 %) déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane (59 T en 2017, tonnage équivalent)
- 1 030 tonnes de déchets (1%) provenant des collectes OM et encombrants de la CCEG (990 T en 2017, soit une augmentation de 4%)
- 9 219 tonnes de déchets (10%) provenant des collectes OM et encombrants de la CCDS (6 375 T en 2017, soit une augmentation de 45%)

Pour les DIB déposés par des entreprises : 25 662 tonnes de Déchets Industriels Banals (29%) (20 240 T en 2017, soit une hausse de 27%)



**pap= collectes en porte-à-porte / pav = apports volontaires*

Une subvention d'investissement a été accordée à l'exploitant afin de maîtriser les charges d'exploitation tout en permettant la réalisation des travaux d'extension avec la création d'un nouveau casier en 2011. Parmi les travaux prévisionnels, on compte également le déplacement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors de la mise en service de ce nouveau casier, la réhabilitation de la zone exploitée en 2013 a ainsi pu débuter. Le traitement des lixiviats issus de ce nouveau casier s'effectue selon un système d'osmose inverse.

Dans l'attente de la décision relative à la future Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), un deuxième casier a été réalisé permettant l'exploitation des déchets produits sur la période 2014-2015.

Le projet d'ISDND du Galion qui devait permettre le traitement des déchets produits à compter de l'année 2016 ayant été annulé par décision préfectorale, il était donc nécessaire de réaliser une extension du site actuel pour permettre la continuité du service public de mise en décharge jusqu'à la réalisation d'une nouvelle ISDND.

Celle-ci est prévue en 2 phases d'extension successives :

- la construction de 2 casiers a été réalisée en 2016 pour le stockage des déchets jusqu'en 2017.
- la construction ultérieure de 2 casiers supplémentaires permettra le stockage des années 2018 à 2020.

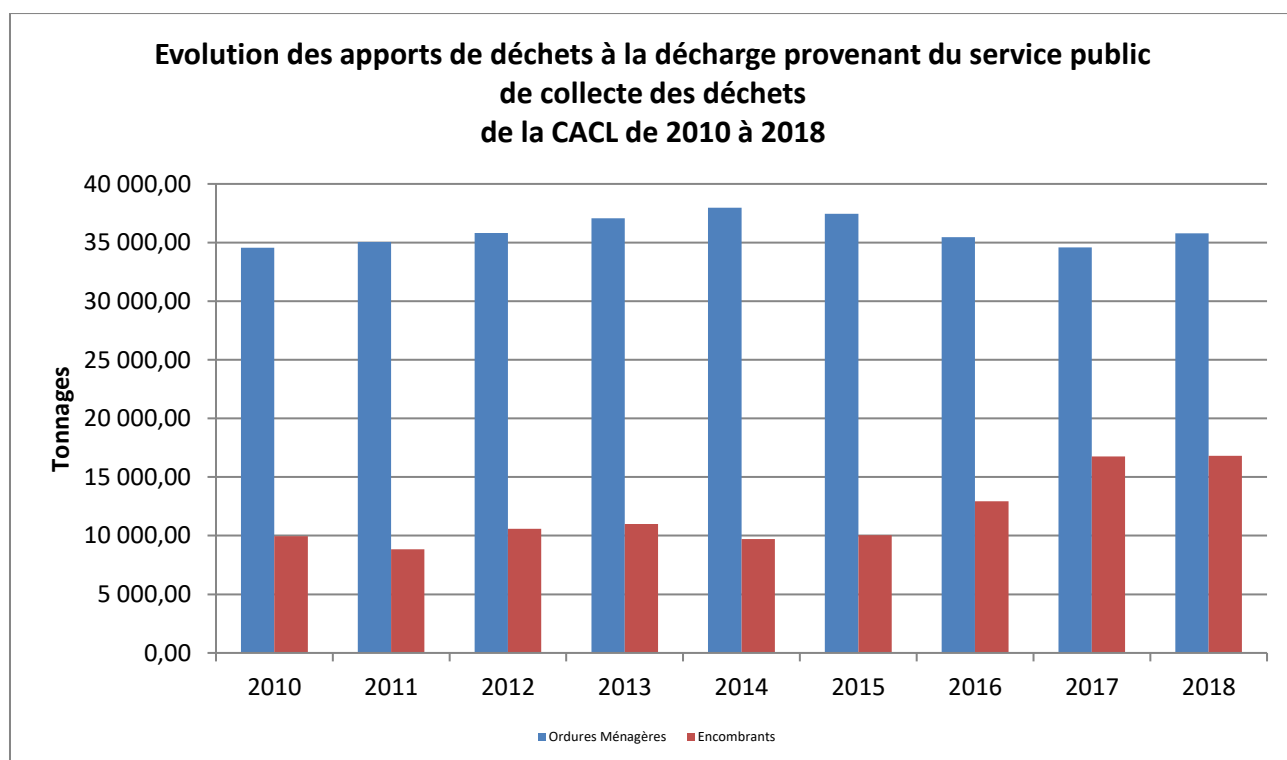
La réception du casier construit en 2016 ayant été faite tardivement, de plus la durée de vie de ce casier étant plus longue que prévue, la construction du 2^e casier débutera début 2019.

Les apports de déchets de la CACL

Evolution globale

Les tableaux et graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages enfouis en décharge provenant des collectes de la CACL :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures Ménagères (pap)	35 823	37 070	37 970	37 443	35 462	34 587	35 791
Encombrants (pap +déchetterie)	10 578	10 991	9 716	10 036	12 943	16770	16 820



Le tonnage enfouis d'OM en 2018 augmente de 3 %.

Les quantités d'encombrants collectés se stabilisent

La collecte séparative des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)

Bien que les dépôts en déchetterie sont priorités, la collecte séparative des DEEE a été mise en place en juillet 2012, avec une zone de dépotage sur le site de la décharge afin d'en permettre une valorisation et d'éviter une mise en décharge. La collecte a été interrompue en 2015 car réalisée au grappin, elle engendrait une dégradation des appareils, de ce fait non acceptés par l'éco-organisme.

Le service a été relancé en fin d'année 2017 en cohérence avec une adaptation des conditions d'acceptation des DEEE par l'Eco-organisme. Les DEEE valorisables sont séparés des encombrants par les prestataires de collecte. 15 tonnes ont été collectées en 2017 et 12 tonnes en 2018. Une stratégie sera adoptée afin d'améliorer ces collectes.

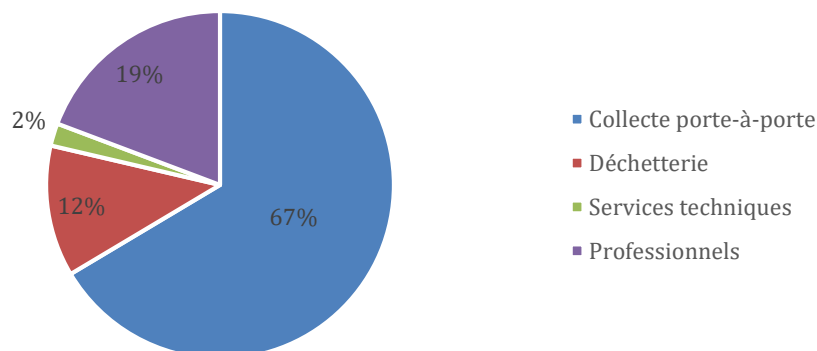
3.3 La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury



La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury, ouverte depuis septembre 2004, était destinée à traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cet équipement a été sous-utilisé jusqu'en 2008 pour des raisons principalement liées à la qualité de déchets verts collectés, qui impropres à un traitement en plateforme de compostage, partaient directement en décharge.

Le transfert de la compétence collecte a permis à partir de l'année 2008, d'entamer une optimisation de la qualité des déchets verts collectés. Les déchets verts souillés ne sont plus collectés en tant que « déchets verts », mais en tant qu'« encombrants » ce qui permet d'améliorer la qualité des déchets verts déposés en plateforme. Il en découle une augmentation des tonnages valorisables avec notamment la multiplication des tonnages collectés par 3 sur certains secteurs induisant une saturation de l'ouvrage.

Déchets verts entrants selon leurs origines 2018



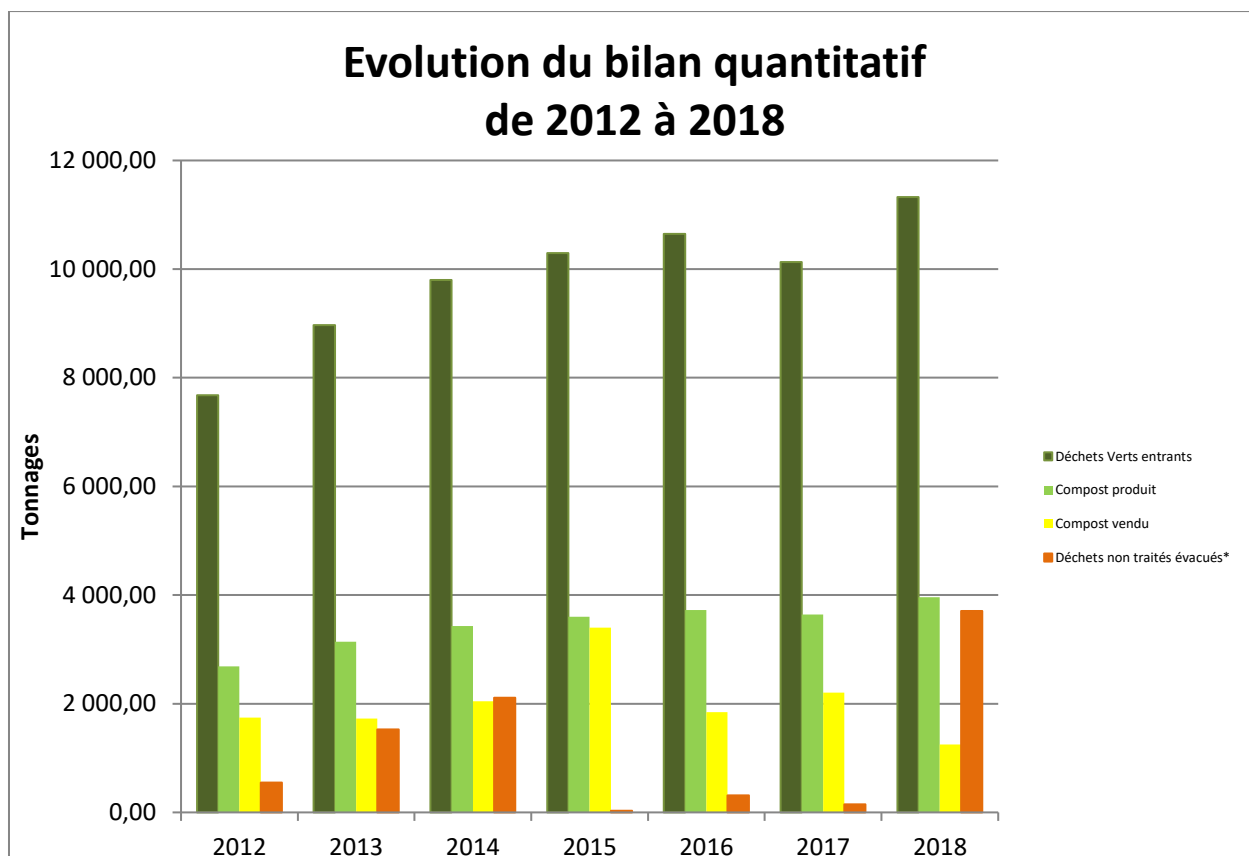
Cette répartition est similaire à celle observée en 2017.

Suite à l'achèvement des travaux d'extension de la plateforme de compostage réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de l'installation passe à 16 000 tonnes. L'inauguration de l'extension du site a été réalisée en septembre 2013. Ainsi en 2014, la capacité de traitement permet de traiter l'intégralité des déchets verts entrants.

11 319 tonnes de déchets verts ont été accueillis en 2016 et 10 134 en 2017, soit une augmentation de 12%

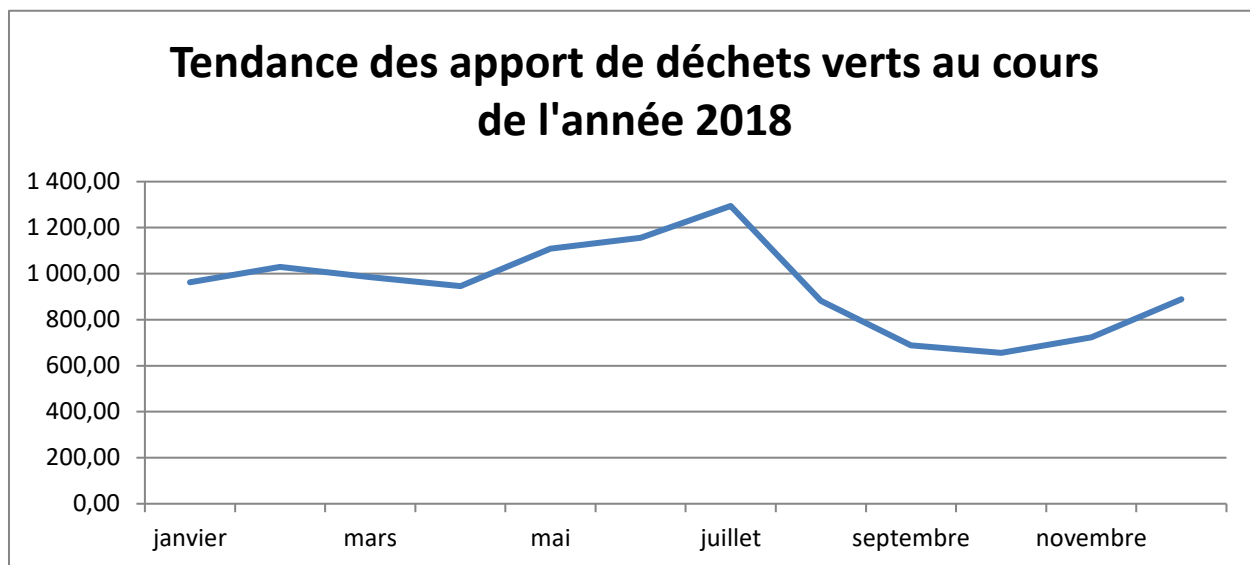
De nombreux problèmes d'exploitation n'ont pas permis une production optimale du compost. Une quantité importante de déchets verts non traités a dû être évacuée. Une réorganisation prévue début 2019 permettra de rétablir la situation.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets Verts entrants	7 679,09	8 969,96	9 802,53	10 295,22	10 650,40	10 133, 58	11 318.84
Compost produit	2 687,68	3 139,49	3 430,88	3 603,33	3 727,64	3 640,08	N.C.
Compost vendu	1 747,88	1 724,94	2 044,80	3 402,10	1 846,64	2 207,64	1 247,46
Déchets non traités évacués	549,88	1 550,68	2 123,24	35,72	311,18	148,00	3 705.49



Collecte en porte-à-porte

Elle représente 67 % du gisement entrant, déchets verts collectés auprès des habitants du territoire de la CACL.



Selon la figure ci-dessus, une tendance similaire aux années précédentes : le tonnage le plus élevé durant l'année considérée a été relevé au mois de juillet et le plus faible, au mois d'octobre.

Collecte des professionnels

Le dépôt des entreprises du territoire de la CACL à la plate-forme de compostage en 2018 est similaire à celui de 2018 et représente 19% du gisement entrant.

Points forts

- Fréquentation croissante et régulière ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;
- Installation de barrières automatiques afin de maîtriser les entrées ;
- Remplacement des bornes de pesée
- Amélioration de la qualité des déchets verts entrants.

Points à améliorer

- Accueil et renforcement du tri à l'accueil ;
- Entretien du site ;
- Capacité du cribleur insuffisante, matériel en fin de vie ;
- Anticiper la saturation des déchets verts entrants ;
- Réparation du pont bascule ;
- Amélioration des procédures
- Promotion du compost à développer.

3.4 Le centre de tri « Ekotri » de Rémire-Montjoly

La CACL a porté le projet de centre de tri à vocation régionale tel que visé au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Cette infrastructure a été financée par la CACL et les partenaires aux travers des fonds FEDER, FEI, Région et Département. Après une phase de travaux et de montage du process de 1 an, elle a ouvert ses portes au mois de septembre 2015.

Les collectes démarrées au mois de septembre 2015 ont eu pour objet l'alimentation du centre de tri pour test du process. Ce dernier est effectivement rentré en fonctionnement par le biais d'une mise en exploitation par contrat de prestation de service au mois d'octobre 2015 avec un prestataire privé, la société Guyane Recyclage. Dès lors la poursuite de la dotation a permis la couverture du territoire se poursuivant jusqu'en 2016 permettant la montée en charge de l'infrastructure.

Origine des recyclables accueillis au centre de tri

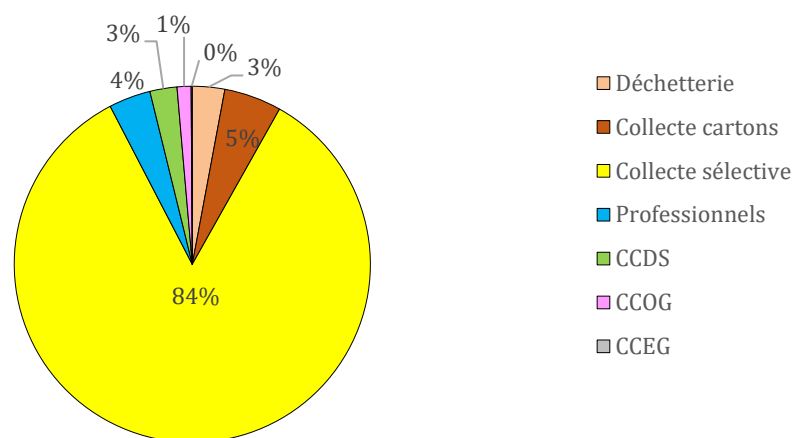
Ce centre est destiné à assurer le tri des différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs réalisées en porte-à-porte des ménages sur le territoire de la CACL. Il accueille également les tonnages issus de la collecte du carton en centre-ville et des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il peut accueillir 4 500 tonnes de déchets par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de déchets par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront. Ce sont autant de tonnes évitées en décharge.

Le dépôt des déchets des professionnels est possible. Il est facturé à la tonne et se fait en flux mono-matériau.

Le centre de tri a reçu en 2018, 2 501 tonnes des déchets provenant de :

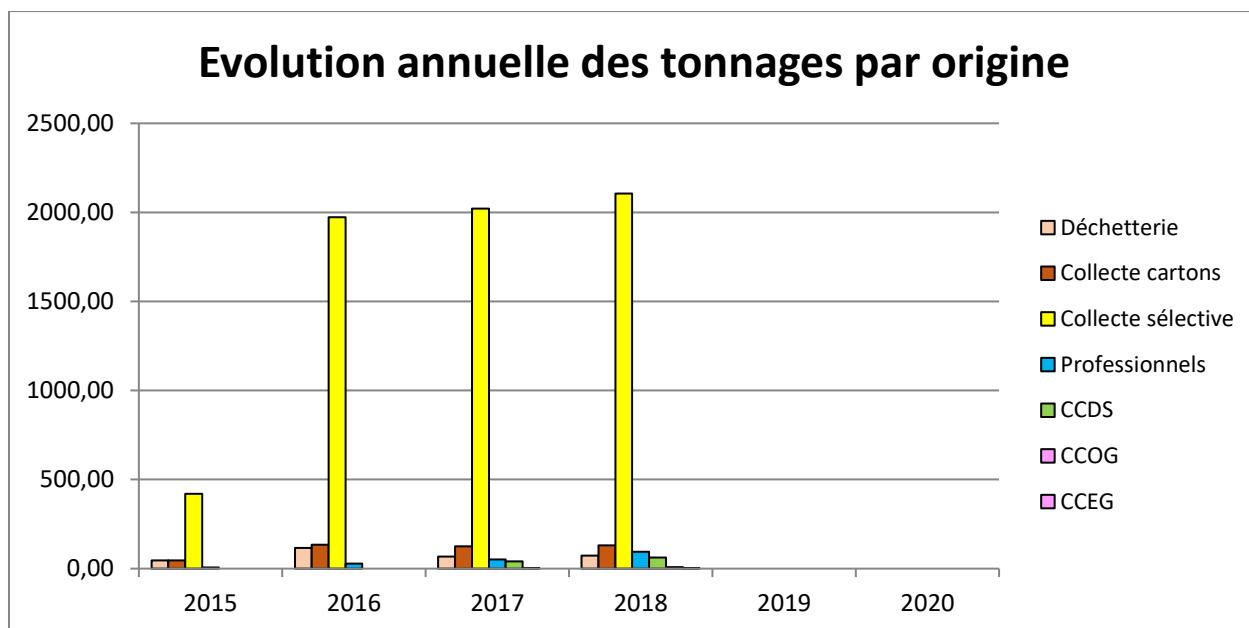
- La benne de cartons de la déchetterie de Rémire-Montjoly
- La collecte des cartons du centre-ville
- La collecte sélective en porte-à-porte des recyclables du territoire de la CACL
- Les dépôts en mono-matériaux par les professionnels
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCDS depuis le mois de mars 2017.
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCOG depuis le mois de juillet 2017 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO)
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCEG depuis le mois d'avril 2018 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO).

Déchets entrants au centre de tri selon leur origine en 2018



Le tableau et graphique suivants montrent les tonnages reçus depuis l'ouverture du site, selon la provenance des déchets recyclables :

		2015 (sept à dec)	2016	2017	2018
CACL	Déchetterie	46.66	116.30	67.68	73.46
	Collecte cartons centre ville	45.24	134.98	124.82	130.40
	Collecte sélective	420.46	1 972.47	2 020.53	2 106.27
	Professionnels	6.46	27.40	51.94	94.91
	CCDS	0.00	0.00	41.22	61.50
	CCOG	0.00	0.00	1.00	31.72
	TOTAL ENTRANT	518.82	2 251.14	2 307.19	2.62



On observe une faible augmentation des tonnages reçus en 2018 comparé à 2017 d'environ 4 % sur le flux collecte sélective.

Collecte sélective en porte-à-porte

Elle représente 91% du gisement entrant.

La collecte sélective en porte-à-porte des bacs jaunes des ménages, a démarré sur la Commune de Cayenne au début du mois de septembre 2015. Elle a démarré progressivement au fur et à mesure des dotations en bacs jaune sur les secteurs de Rémire-Montjoly entre mi-septembre et début octobre 2015, d'où l'augmentation des tonnages entrants. Fin novembre 2015, les secteurs de Matoury Sud et dans la commune de Roura ont également été intégrés à la collecte suite aux dotations.

Ces dotations par secteur ont permis une montée en charge du centre de de tri avec augmentation des tonnages jusqu'en décembre 2015,

Une baisse des tonnages a été observée à partir de janvier 2016, probablement dû à un relâchement des habitudes et à une communication en recul. Un nouveau pic de collecte est observé à la mise en service de la collecte sélective sur les secteurs de Macouria et Montsinéry-Tonnégrande au mois de juin 2016, qui ne représente qu'une faible part du gisement.

Puis les pics sont observés en fin d'année et au cours des grandes vacances scolaires.

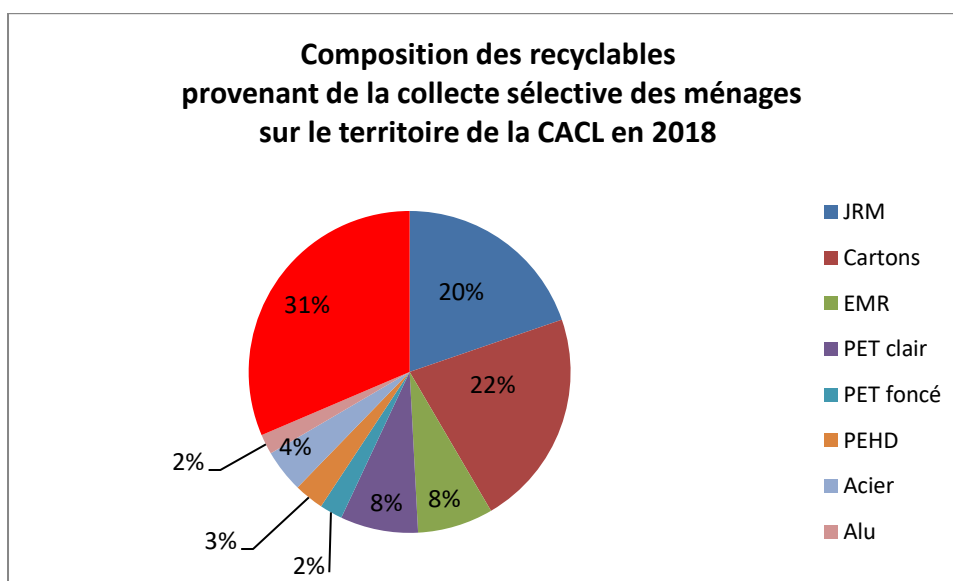
La baisse importante observée aux mois de mars et avril 2017 (130T) s'explique par les mouvements sociaux qui ont eu lieu en Guyane.

Composition des recyclables collectés sur le territoire de la CACL

Le tableau et graphique suivants montrent la composition des déchets ménagers réceptionnés au centre de tri :

		%	Moyenne 2017	Moyenne 2018
		JRM	20	20
		Cartons	22	22
		EMR	7	8
Bouteilles flacons en plastique	PET clair	10	6	8
	PET foncé		2	2
	PEHD		2	3
		Acier	4	4
		Alu	1	2
		Refus	35	31

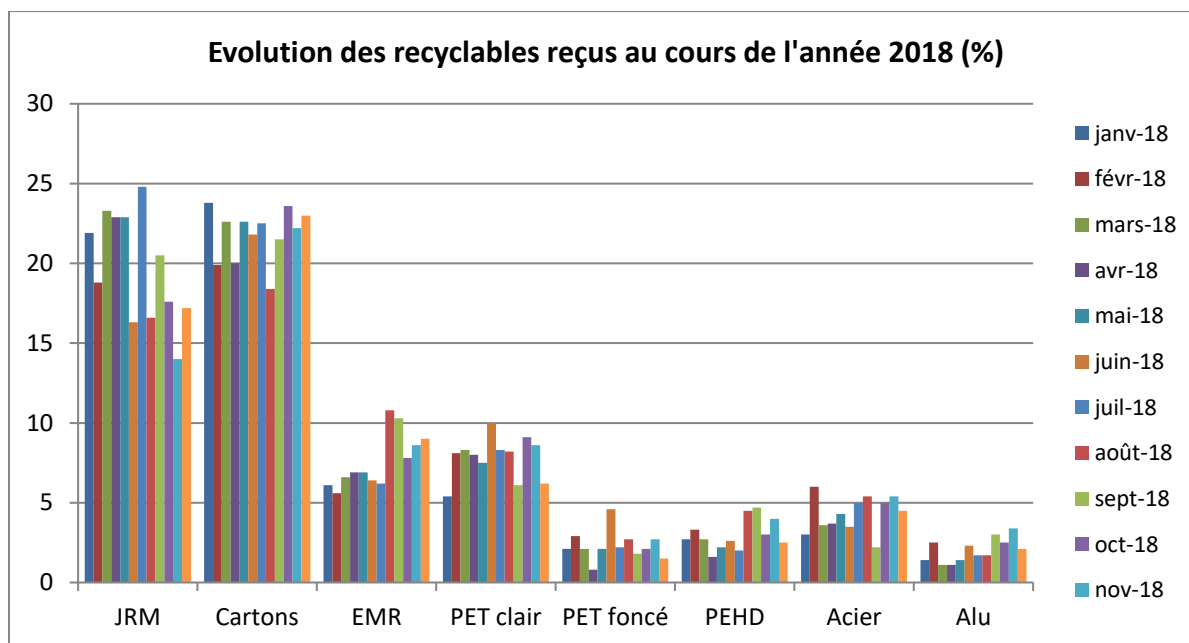
- JRM : Journaux, revues, magazines (papiers)
- Cartons : Cartons bruns
- EMR : Emballages ménagers recyclables (cardonnets)
- PET : PolyEthylène Téréphtalate
- PEHD : PolyEthylène Haute Densité



Les caractérisations effectuées chaque semaine par l'exploitant, permettent d'identifier la composition des livraisons reçues par matériau. La composition est similaire à celle observée en 2017. On note toutefois une diminution des refus et une augmentation de bouteilles et flacons en plastique.

✓ Recyclables

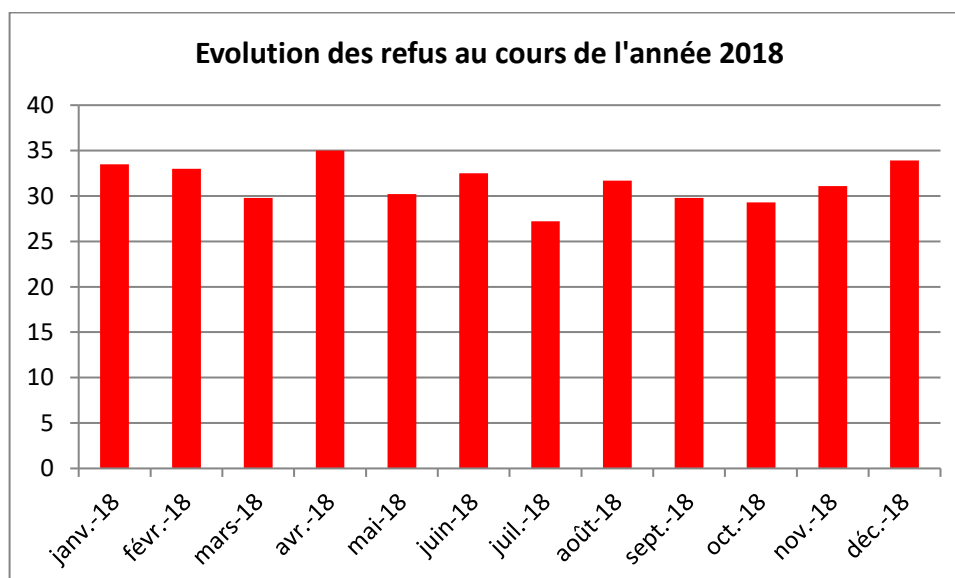
Ainsi, le carton (22%), suivi par les papiers (20%) sont les matériaux retrouvés en majorité.



Les apports par matériau sont assez variables le long de l'année. Pas de comportement type observé.

✓ Refus

Malgré une diminution du pourcentage de refus, le taux de 31 % reste élevé, soit deux à trois fois plus important que les refus attendus sur ce type d'ouvrage (10 à 15 %). Ils sont constitués de déchets non recyclables non acceptés dans le bac jaune : en majorité sacs en plastique, films plastiques, polystyrène (seuls les bouteilles et bocaux en plastique sont recyclés) mais également de nombreux indésirables tels que ordures ménagères, verre, encombrants, électroménagers, textiles, couches, déchets médicaux, cadavres d'animaux, seringues...



On observe une augmentation du pourcentage de refus en saison des pluies (fin novembre à fin février puis un pic en avril). En effet, les intempéries impactent fortement la qualité du gisement : JRM et cartons mouillés n'étant pas acceptés par les repreneurs (seuil : taux d'humidité < 10 %), ces matériaux se retrouvent dans les refus.

Il est donné pour consigne aux habitants de maintenir leurs bacs jaunes fermés, surtout en période de pluie afin que les déchets ne soient pas mouillés. De même des consignes sont établies à la déchetterie et

auprès des commerçants pour la collecte des cartons en flux mono-matériaux. La sensibilisation des usagers au travers des missions menées par les ambassadeurs, des visites au centre de tri et des communiqués de presse contribue, à l'amélioration de la qualité de ce gisement.

Collecte des cartons

- La déchetterie dispose d'une benne pour l'apport des cartons. Le dépôt est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (dans la limite de 5m³ par jour). Cet apport représente 3% du gisement arrivant au centre de tri.
- Les cartons du centre-ville sont collectés et représentent 5% du gisement entrant.

On compte pour l'ensemble de ces 2 flux 30% de refus provenant essentiellement de la déchetterie : sacs poubelle, chaussures, textiles, polystyrène, films plastiques, déchets verts, contreplaqués, métal,...

Afin d'améliorer la qualité de ce gisement, la communication et les consignes de tri sont régulièrement rappelées aux usagers et professionnels déposant leurs cartons à la déchetterie (vider les cartons de leur contenu avant dépôt dans la benne, pas de cartons mouillés). Un panneau précisant ces consignes a également été installé.

De même, la communication est assurée auprès des commerçants collectés en centre-ville.

Collecte des professionnels

Avec 4% du gisement entrant, les apports en mono-matériaux par les professionnels augmentent mais restent faibles (2% en 2017), avec 86% de papiers. L'exploitant du centre de tri a la charge de développer la communication auprès des professionnels. Le tarif appliqué a été réduit à 55 € la tonne (au lieu de 65 €/T)

Collectes hors CACL

Le centre de tri est dimensionné afin d'accueillir les recyclables secs de l'ensemble du territoire de la Guyane. En 2018, il a reçu :

- 61.50 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCDS (41.22 en 2017)
- 31.72 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCOG (3.82 en 2017)
- 2.62 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCEG (pas de collecte en 2017)

Tri et valorisation des déchets

Avec une moyenne de 4,8 h de tri par jour, 4 à 5 jours par semaine et un débit moyen de processus de 1,9 tonnes triées par heure, ce sont 1 026 heures de tri qui ont pu être réalisées en 2018 par les 11 opérateurs de tri présents sur site. Avec la dotation progressive des bacs et la montée en puissance, le nombre d'opérateurs de tri et d'heures de tri augmentera.

Sur 2 500 tonnes entrants (2307 en 2017), en déduisant les refus, on estime **1 830 tonnes de recyclables** reçues au centre de tri en 2017 et ainsi déviées de l'enfouissement en décharge (1 488 en 2017), dont 1 472 tonnes de recyclables provenant de la collecte des bacs jaunes sur le territoire de la CACL soit environ 11 kg par habitant (10kg/hab en 2017). Ces déchets, une fois triés, sont compressés par matériau sous forme de balles (ou de paquets dans le cas de l'acier) puis expédiés pour valorisation.

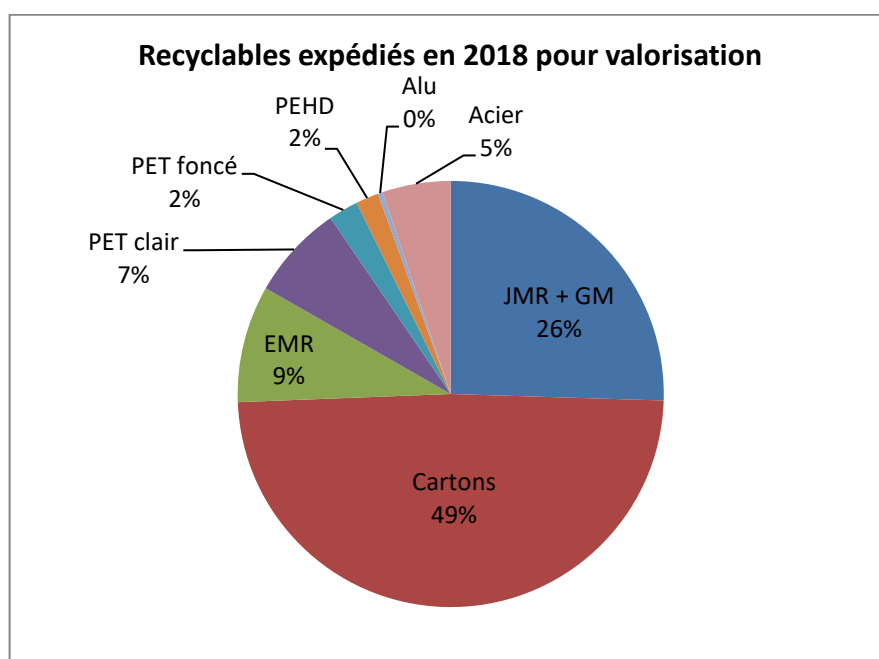


L'expédition des balles pour valorisation se fait par containers. Ces containers sont transportés par bateau pour recyclage vers la Martinique pour les PET (repreneur société SIDREP) et vers l'hexagone pour les autres matériaux (société European Products Recycling).

Ainsi, 1 740 tonnes de recyclables ont été expédiés pour valorisation (1 275 en 2017).

Le graphique et le tableau suivants représentent les recyclables expédiés pour valorisation:

Tonnes		2017		2018	
Bouteilles flacons en plastique	JMR	315.75		444	
	Cartons	576.42		851	
	EMR	121.78		155	
	PET clair	159.67	98.98	195	125
	PET foncé		23.98		39
	PEHD		36.71		30
	Alu	12.26		6	
	Acier	89.34		90	



Points forts

- Site neuf et bien aménagé ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;

Points à améliorer

- Tonnages entrants inférieurs aux attentes
- Amélioration de la qualité du gisement ;
- Communication plus accrue ;
- Visites pédagogiques ;
- Apport des déchets par les professionnels ;

3.5 Divers

Outre ces quatre équipements, le territoire comporte également des équipements gérés par des entreprises privées :

- un site de broyage des déchets de verre et réincorporation en sous-couche routière (EIFFAGE) ;
- deux sites de récupération des métaux (Caribbean Steel Recycling et Metal Recycling Guyane) ;
- une station de transit des déchets dangereux (G2C) ;

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

1. BILAN DES COUTS PAR COMMUNE

Les coûts sont bien supérieurs dans les communes les plus éloignées du fait de la faible densité du territoire induisant un nombre élevé de kilomètres parcourus et un temps de collecte important.

Les coûts des contenants ont été réduits de par la passation de nouveaux marchés en 2010, renouvelés en 2015 et par le passage d'une stratégie de location de bacs à d'achat du parc. Le coût des nouvelles prestations de collecte depuis 2015 intègrent l'évolution de la population mais également la diminution du service encombrant déchets verts du lot 1 et l'augmentation du service avec la collecte sélective. Les coûts de collecte des ordures ménagères sont dans les valeurs moyennes nationales. Les coûts de collecte des encombrants sont supérieurs du fait des fréquences régulières et des tonnages importants collectés.

Les coûts de collecte des déchets verts sont dans les valeurs moyennes pour les communes urbaines (pas de référence en zone rurale car pas de collecte organisée sur ces zones).

2. BILAN GLOBAL DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des coûts de collecte et de pré-collecte est le suivant :

Prestations	2014	2015	2016	2017	2018
Coût Pré-collecte	613 493	2 282 479*	1 483 375	883 921	738112
Coût collecte OM	3 111 239	3 245 071	3 352 905	3 355 791	3 622 247
Coût collecte ENC/DV	1 673 092	1 812 885	1 806 443	1 834 339	1 794 058
Coût collecte du verre	160 000	162 756	119 677	132 620	130 966
Autres prestations (collecte hors marché)	-	0		0	0
TOTAL Collecte	5 557 824	7 503 192, soit 5 903 192 hors investissement	6 762 400, soit 5 520 466 hors investissement	6 206 673 hors investissement	6 285 383 hors investissement

*Y compris investissement en dotation bac jaune pour un montant de 800 000 € en 2016

Tableau 5 : Bilan global des coûts de collecte et pré-collecte depuis 2014

Ces coûts représentent essentiellement les dépenses de fonctionnement hormis pour les coûts de pré-collecte qui intègrent les investissements pour les bacs en remplacement et les nouveaux bacs.

En 2015 et encore en 2016, le montant des dotations a été particulièrement élevé du fait de l'investissement exceptionnel sur la création du parc de pré-collecte « bac jaune », opération subventionnée par les partenaires techniques et financiers.

La passation des nouveaux marchés de collecte en partie en 2015 ont permis pour certains une réduction des coûts (Collecte des encombrants et des déchets verts de Cayenne) et pour d'autres une augmentation des charges notamment liées à l'augmentation du service avec le déploiement de la collecte sélective et intégrant également le rattrapage liée à l'évolution démographique impactant les nouveaux marchés. Le coût de la collecte et pré-collecte s'élève à 883 921 euros soit un coût inférieur à celui de 2016 et proche de celui de 2011 marquant la fin de l'opération d'extension du parc de pré-collecte et l'accroissement de population. Ces éléments reposent en partie sur la maîtrise des prestations hors marché et sur les économies par rapport à l'année 2009 liées à l'optimisation des marchés de collecte et de pré-collecte.

Il est à noter qu'au cours de cette même période une augmentation des recettes depuis 2009 (7 353 716 €) de près de 5 900 000 euros est enregistrée. En revanche les charges de traitement ont plus de doublé au cours de cette même période avec des perspectives croissantes invitant à développer au maximum les actions de prévention réduction des déchets.

Le bilan des coûts du traitement est le suivant :

Prestations	2014	2015	2016	2017	2018
Mise en décharge	2 606 570	2 976 855	3 316 293	3 406 679	3 497 593
Subvention d'investissement pour la poursuite d'exploitation de la Décharge	700 000	717 355			
Eko Tri		411 009	1 302 475	1 321 583	1 391 147
Plate-forme de compostage	460 077	461 179	471 208	444 943	513 073
Déchetterie	471 162	376 053	368 861	393 326	295 168
Traitement verre		0	0	0	0
Collecte et traitement bornes à huile	9 209	8 543	11 352	9 521	7 461
TOTAL Traitement	4 247 018	4 950 994	5 470 189	5 578 782	5 704 442

Tableau 6 : Bilan global des coûts de traitement depuis 2014

Le coût de la collecte et du traitement s'élève donc au total à environ 11 782 000 €, auquel il convient d'ajouter le coût de fonctionnement du service environnement/déchets à la CACL dont environ 800 000 € de masse salariale, en augmentation avec les recrutements des ambassadeurs du tri notamment.

Il convient de noter la poursuite du dispositif de TGAP réduite permet de compenser en partie le poste de mise en décharge et ce malgré le fait que le passage en contrat de Délégation de Service Public et la prise en charge du coût des travaux pour la poursuite de l'exploitation ait induit une augmentation du coût du traitement. Ainsi, le gel de la TGAP, prorogé de 2 ans en 2017, permet de diminuer les coûts de traitement d'environ 1 100 00 € par an jusqu'à décembre 2020.

L'augmentation du coût des prestations de la plateforme de compostage s'explique par l'augmentation des apports en déchets verts, sachant que le coût d'exploitation est un tarif variable basé sur les gisements entrants.

3. MODE DE FINANCEMENT

Les recettes sont représentées dans le tableau suivant :

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	9 954 455 €	10 591 948 €	10 906 198 €	11 726 605 €	12 000 000 €
Redevance spéciale DICB	1 050 000 €	1 126 285 €	1 097 320 €	1 100 000 €	1 109 760 €
Facturation déchetterie	3 500 €	2 457 €	17 434 €	53 059 €	50 067 €
Facturation plate- forme compostage	25 000 €	31 111 €	50 954 €	58 442 €	65 328 €
Eco-organismes (Ecosystèmes, Eco- emballages...)		114 333 €	Ecosystèmes : 12 561,41 € EEB = 120 k€	EcoSYS 12 000 € CITEO 320 000 € (estimatif)	EcoSYS 13 930 € CITEO N.C.
TOTAL Recettes	11 032 955 €	11 866 134 €	12 204 467 €	13 270 000 €	13 226 548 €

Tableau 7 : Bilan des recettes depuis 2014

III. CONCLUSION

Forces

- Un territoire structuré aux accès globalement praticables, et une vision d'avenir nette à l'appui d'un SCOT
- Plusieurs opérateurs de collecte bien équipés et correctement organisés
- Une conteneurisation généralisée, toutefois perfectible (dotations, gestion, maintenance)
- Des équipements disponibles : plate-forme de compostage, déchetterie, centre de tri
- Des filières émergentes : verre, piles, DEEE, pneus, cartons, lampes...
- Un démarrage effectif de la collecte sélective sur la majeure partie du territoire achevé en 2016 avec des résultats stables depuis 2015
- Développement de la communication prévu sur 2018/2019 (trin dépôts sauvages, verre)
- Un développement des actions de prévention sur les principaux gisements d'évitements

Opportunités

- Une nouvelle approche du territoire, pour une optimisation et une harmonisation des opérations
- Un taux d'utilisation généralement faible des moyens des opérateurs et une compétition possible entre eux
- Un type d'habitat majoritairement favorable à une évolution de la gestion des déchets : compostage individuel, dotation d'un bac supplémentaire pour le tri à la source, stockage intermédiaire des encombrants
- Une collecte sélective en développement pour certains matériaux : cartons du commerce, verre, emballages, papiers
- Des équipements en développement probable : réseau de déchèteries, ressourceries
- Des nouvelles ressources budgétaires : redevance spéciale, aides Eco-Emballages, Eco-Folio
- Des projets de déchetteries

Faiblesses

- Un comportement trop souvent incivique des administrés
- Un territoire étendu (130 km entre les extrêmes)
- Un seul opérateur de pré-collecte
- Absence de pouvoirs de police

Menaces

- Une croissance démographique explosive (doublement de la population en 15 ans ; > 250 000 habitants à l'horizon 2025)
- Une forte augmentation des zones d'habitat spontanées
- Une augmentation à prévoir sur les coûts de traitement

- Une augmentation des coûts liés aux déchets issus des filières REP insuffisamment supportés par les éco-organismes, notamment sur la filière de la collecte sélective